



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DES DROITS DE LA FEMME

**PLAN D'ACTION NATIONAL DU GABON  
POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉOLUTION 1325 ET LES RESOLUTIONS  
CONNEXES DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES SUR LES  
FEMMES, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ  
(2020 – 2023)**

The collage includes several photographs of people at meetings and events, a map of Gabon in Africa, and a detailed map of Gabon's regions with their respective codes. The regions are color-coded and listed in the following tables:

<b>Estuaire (1)</b>	<b>Nyanga (5)</b>
101 Libreville	501 Moungou
102 Komo-Mondah	502 Basse-Barro
103 Komo	503 Haute-Barro
104 Noya	504 Dougri
105 Komo-Océan	505 Droulala
	506 Mongo
<b>Haut-Ogooué (2)</b>	<b>Ogooué-Ivindo (6)</b>
201 Mpassa	601 Ivindo
202 Libimbi-Layou	602 Zadié
203 Lékié	603 M'voung
204 Ogooué-Lékié	604 Lopé
205 Djoum-Agné	
206 Patekou	<b>Ogooué-Lolo (7)</b>
207 Djoué	701 Lolo-Boungoué
208 Lékiou-Lékou	702 Limbo-Boungoué
209 Sabé-Brikolo	703 Ofoou-Oroyé
210 Lékié-Lékié	704 Mouloundou
211 Bayé-Brikolo	
<b>Moyen-Ogooué (3)</b>	<b>Ogooué-Maritime (8)</b>
301 Ogooué et Lacs	801 Benda
302 Abanga-Bigna	802 Elimbout
	803 Hékougu
<b>Ngounié (4)</b>	<b>Woleu-Ntem (9)</b>
401 Drouya-Onoyé	901 Woleu
402 Yaamba-Magoto	902 Ntem
403 Ndiou	903 Haut-Ntem
404 Mougabala	904 Okano
405 Dria	905 Haut-Komo
406 Louetsi-Wano	
407 Louetsi-Bibaka	
408 Louetsi	
409 Louetsi	
410 Ogooué	

- MARS 2020 -

## Mentions légales

Le contenu de ce document a été validé par les parties prenantes nationales de la mise en œuvre de la Résolution 1325 au cours de l'atelier d'examen et de validation organisé à Libreville, les 3 et 4 mars 2020. Ce PAN contient les engagements du Gouvernement de la République du Gabon.

## Publié par

Ministère de la Promotion et de l'Intégration de la Femme au Développement, Chargé de la Lutte contre les Violences faites aux Femmes, Chargé du Suivi de la Stratégie de l'Investissement Humain et des Solidarités Nationales

## Responsable du Ministère

Mme. **KOHO** ép. **NLEND Prisca**, Ministre

## Membres du groupe de réflexion GABON 1325 composant l'équipe de réalisation du PAN Supervision - Coordination - Secrétariat - Relecture

### Ministères

Mme. **BENDOME Mélissa** (Conseiller du Ministre, Ministère de la Promotion de la Femme)  
Mme. **BIKAH Brigitte** (Directrice Générale de la Promotion de la Femme et du Genre, Ministère de la Promotion de la Femme)  
Mme. **OTOUNGA Micheline** (Directrice Générale de la Protection des Veuves et Orphelins, Ministère de la Promotion de la Femme de la promotion de la femme)  
Mme. **SOUNGOU Liliane** (Directrice de la Condition Féminine, Ministère de la Promotion de la Femme)  
M. **INGOUENZA Parfait** (Chargé d'études, Ministère de la Promotion de la Femme)  
M. **MBAGHA Wilfried** (Chargé d'études, Ministère de la Promotion de la Femme)  
M. **NZET BITEGHE Thorrent** (Chargé d'études, Ministère de la Promotion de la Femme)  
Mme. **DAMAS CARDOT Louise** (Conseiller du Ministre, Ministère de la Défense Nationale)  
Mme. **IKAPI Françoise Michelle** (Directrice centrale des ressources humaines, Ministère de l'Intérieur)  
Mme. **OYE Prisca** (Chargé d'études, Ministère des Affaires Etrangères)  
Mme. **OGNANE** née **TCHEDRE AYOM KABIA Georgette** (Direction générale des droits de l'homme, Ministère de la justice)

### Institutions

Mme. **OWANGALT** ép. **LOFOHORO Layla** (Chargée de missions, Présidence de la République)  
Mme. **NENE DALLY Brigitte** (Sénatrice, SENAT)  
Mme. **PIGHA Annette** (Directrice, ASSEMBLEE NATIONALE)

### Partenaires techniques et financiers

M. **PURUSI SADIKI Jean-Jacques** (Conseiller droits de l'homme, Genre ai, UNOCA)  
M. **TINDY POATY Juste** (Chargé de programmes, UNESCO)  
Mme. **BOUKINDA Isabelle** (Chef d'Unité genre, CEEAC)

### Société civile

Mme. **OGOULIGUENDE Pepecy** (Présidente, MALACHIE)  
Mme. **MAHINOUE Joannie** (Coordinatrice adjointe de projets, MALACHIE)  
Mme. **NZET BITEGHE Honorine** (Présidente, ODEFPA)  
Mme. **NDOUMOU OBOUNOU Léa Béatrice** (Vice-présidente, ODEFPA)  
Mme. **BOUBACAR Hadiza** (Coordinatrice de projets, ASOIF)  
Mme. **OUWE Sidonie Flore** (Présidente, SALON DE LA FEMME)  
Mme. **ENIE Marie Louise** (Présidente, ADDFE)  
Mme. **SOUAH AKEREY Sandrine** (RESEAU PANAFRICAIN DES FEMMES POUR LA CULTURE DE LA PAIX)  
Mme. **YARI Delphine** (RESEAU PANAFRICAIN DES FEMMES POUR LA CULTURE DE LA PAIX)  
Mme. **TSIMBA MOUITY Carine** (Vice-présidente, MUYISSI ENVIRONNEMENT)  
Mme. **ANDTOUNGOU Claude** (Secrétaire général, CONSEIL NATIONAL DE LA JEUNESSE)  
Mme. **ELLOUE Caléopie** (Présidente, CRI DE FEMMES)

### Consultant

M. **NZIENGUI Marcellin**

### Photo de couverture

Crédits image de la première et dernière de couverture : Consultant

### Lieu et date de l'intervention

Libreville du 06 février au 06 mars 2020

### Lieu et date de publication

Libreville, 15 avril 2020



## TABLE DES MATIERES

<b>PREFACE</b> .....	<b>1</b>
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>2</b>
<b>RESUME</b> .....	<b>3</b>
<b>LISTE DES ACRONYMES</b> .....	<b>4</b>
<b>I. INTRODUCTION</b> .....	<b>5</b>
1.1 Contexte international de l'Agenda FPS .....	5
1.2 Contexte régional et sous-régional de l'Agenda FPS .....	5
1.3 Contexte national de l'Agenda FPS .....	6
1.4 Annonce du plan.....	6
<b>II. PROGRES DU CONTEXTE NATIONAL FPS (2006-2019)</b> .....	<b>7</b>
2.1 Volonté politique en soutien aux différentes réalisations .....	7
2.2 Progrès en général .....	7
2.3 Progrès du processus de paix et sécurité (politique, social, économie) .....	8
2.4 Progrès du processus de paix et sécurité et autres thèmes FPS .....	10
<b>III. ELABORATION DU PAN 2020-2023</b> .....	<b>11</b>
3.1 Etapes réalisées de 2015 à 2019 .....	11
3.2 Etapes réalisées en 2020 (février et mars) .....	12
<b>IV. STRUCTURATION DU PAN 2020-2023</b> .....	<b>13</b>
4.1 Objectifs de développement et objectifs spécifiques .....	13
4.2 Composantes structurelles et priorités nationales .....	13
4.3 Instruments internationaux, régionaux et nationaux .....	15
<b>V. COORDINATION, MISE EN ŒUVRE, FINANCEMENTS, RISQUES, SUIVI-EVALUATION, COMMUNICATION ET COOPERATION AVEC LES OSCs</b> .....	<b>16</b>
5.1 Coordination .....	16
5.2 Mise en œuvre.....	16
5.3 Financements .....	17
5.4 Risques .....	21
5.5 Suivi-évaluation .....	22
5.6 Communication.....	23
5.7 Coopération avec les OSCs.....	23
<b>VI. CONCLUSION</b> .....	<b>24</b>
<b>VII. REFERENCES</b> .....	<b>26</b>
<b>VIII. ANNEXES</b> .....	<b>27</b>
8.1 Cadre logique .....	28
8.2 Actions et chronogramme .....	38
8.3 Budget prévisionnel .....	57
8.4 Feuille de route et actions prioritaires pour l'année 2020 .....	70



## PREFACE

Le 31 octobre 2000, le Conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU) a adopté à l'unanimité la première résolution sur le thème « Femmes, Paix, Sécurité », la S/RES 1325. Elle a pour objet d'accroître la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits et à la consolidation de la paix, mais également la prévention des violences faites aux femmes et filles, leur protection contre ces violences, ainsi que la participation des femmes à la prise de décisions dans les domaines de la paix et de la sécurité. Afin d'asseoir le cadre global d'intervention de la résolution 1325, sept (07) résolutions sur le thème « Femmes, Paix, Sécurité », dites résolution de suivi ont été adoptées par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Il s'agit des résolutions S/RES 1820 (2008), S/RES 1888 (2009), S/RES 1960 (2010), S/RES 1889 (2009), S/RES 2106 (2013), S/RES 2122 (2013) et S/RES 2242 (2015).

Les femmes payent le lourd tribut de la violence lors des conflits. Elles jouent un rôle significatif dans la promotion de la paix en tant qu'artisans de la paix et lorsqu'elles sont activement associées à la négociation des accords de paix, ceux-ci sont plus crédibles et couvrent un éventail plus large de questions. Enfin, s'agissant des opérations de maintien de la paix, la présence de femmes civiles ou issues de la police et à un moindre degré, des forces de maintien de la paix a réellement un impact positif sur les Opérations de Soutien à la Paix (OSP) et sur les relations avec les populations locales.

La vision du Gabon pour les Femmes, la Paix, la Sécurité, la promotion du Genre et l'égalité des chances pour tous a été déclinée par S.E.M **Ali BONGO ONDIMBA**, Président de la République, Chef de l'Etat dans son projet de société « l'avenir en confiance » en 2009 avec 2011-2022 comme période d'opérationnalisation. A ce stade, bien que n'ayant pas de cadre formalisé de Plan d'Action National (PAN), on note avec satisfaction les progrès engrangés par le Gabon dans le sens souhaité par la S/RES 1325 à savoir construire une société de paix où les droits des femmes et des hommes sont reconnus et respectés.

Fort de l'appel de 2005 du CSNU invitant les Etats membres à élaborer un PAN d'une part et de l'existence depuis le 28 Juin 2019 d'un Plan d'Action Régional (PAR) de la CEEAC d'autre part, l'élaboration du PAN Gabon concrétise la formalisation de l'exécution de la S/RES 1325 dans son cadre normatif. Bien que jouissant d'une stabilité institutionnelle et politique très fortes, le PAN 1325 Gabon est aligné avec plusieurs dispositions d'instruments au niveau international et au niveau régional ainsi qu'avec divers cadres stratégiques et opérationnels au niveau national.

Abritant les sièges de nombreuses organisations intergouvernementales et multilatérales d'une part et à travers sa diplomatie agissante, sa participation active au sein du COPAX/CEEAC et son implication dans les opérations de maintien de la paix en RCA d'autre part, le PAN Gabon tient compte d'autres fléaux tels que l'extrémisme violent, les personnes déplacées, la justice transitionnelle, la réforme du secteur de la sécurité, le genre et les violences basées sur le genre, l'autonomisation économique et le développement durable.

Je saisis donc la présente opportunité pour féliciter le Miinistre en charge des Droits de la Femme, son équipe et les autres parties prenantes pour avoir consenti les efforts ayant permis l'accélération de l'élaboration du PAN du Gabon. Je les encourage ultérieurement lors de la mise en œuvre dudit plan à travers les projets associés à nouer des partenariats stratégiques solides afin de bénéficier des nombreux appuis disponibles mais qu'il faut aller mobiliser.

Quant au Gouvernement, il s'engage à faciliter et à soutenir la mise en œuvre du PAN du Gabon et à rendre compte des progrès de l'Agenda Femmes, Paix, Sécurité aux échéances convenues au niveau national, sous-régional, régional et international.

**Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement**

Rose Christiane OSSOUKA RAPONDA

## REMERCIEMENTS

L'engagement pour un Gabon Emergent de S.E.M **Ali BONGO ONDIMBA**, Président de la République, Chef de l'Etat, prévu au cours de son 2e mandat 2017–2023, se matérialise à travers 01 ambition, 03 priorités, 15 engagements et 60 actions. La priorité n°1 est la Paix, l'engagement n°1 est le maintien du Gabon en paix et en sécurité et les deux premières actions sont, (1) le renforcement du dialogue interculturel et (2) le renforcement de la coopération régionale et des actions de maintien de la paix.

Le Président de la République n'a de cesse œuvré pour apporter tout son soutien au développement de l'Agenda Femmes, Paix, Sécurité. L'extrait du discours prononcé au Palais de la Présidence de la République à Libreville, le 19 Juillet 2016, à l'occasion de la cérémonie de la remise du rapport général de la Consultation Nationale de la Décennie de la Femme Gabonaise 2015-2025, le souligne lorsqu'il dit:

*« Je voudrais donc réaffirmer devant vous, mon engagement à déployer durant les prochaines années que couvre la Décennie de la Femme Gabonaise, une politique prioritaire pour l'amélioration et la transformation profonde de la condition de la Femme Gabonaise sur tous les plans, juridique, politique, économique et social. C'est l'engagement pour lequel j'appelle à l'implication et la mobilisation de tous et de toutes les énergies. ....Ce combat, je le mènerai avec vous, avec vous tous, avec vous toutes. Je le mènerai, pas seulement pour respecter les recommandations de la Convention pour l'Elimination des Discriminations à l'Egard des Femmes (CEDEF). Je le mènerai parce que je crois en la Femme Gabonaise et en son extraordinaire potentiel. Parce que je crois que la sagesse des femmes et filles gabonaises constitue un atout pour construire, préserver et conduire nos familles qui sont les socles de notre peuple ».*

Le département ministériel dont j'ai la charge a fait du PAN 1325 Gabon 2020-2023, un cadre stratégique intégré en matière de Femmes, Paix et Sécurité. Ce PAN s'inscrit en soutien aux différentes politiques publiques, stratégies, plans d'actions, programmes et projets existants, répondant ainsi aux priorités nationales dans le respect des engagements du Gabon à travers les divers instruments internationaux auxquels il a librement adhéré.

C'est le lieu ici de remercier toutes les parties prenantes qui ont bien voulu se mobiliser dans des brefs et contraignants délais ayant permis une accélération visible du processus de l'élaboration du présent PAN de notre pays. Mes remerciements s'adressent également aux partenaires techniques et financiers pour les appuis et soutiens multiples dont notre pays a régulièrement bénéficié ces dix (10) dernières années. Il en est de même des membres du Bureau de réflexion de la 1325 que je félicite pour les efforts de coordination ayant permis dans un premier temps l'examen et la validation du PAN puis dans un second temps son adoption en Conseil des Ministres.

Enfin, toute notre reconnaissance va à l'endroit de tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce document à savoir les représentants des administrations publiques, les membres du bureau de réflexion, Les Organisations de la Société Civile, les Organisations du Système des Nations Unies basés à Libreville, les personnes ressources et le consultant national, pour leurs compétences et savoirs-faire resctifs précieux.

Prisca KOHO épouse NLEND

**Ministre de la Promotion et de l'Intégration de la Femme au Développement, Chargé de la Lutte contre les Violences faites aux Femmes, Chargé du Suivi de la Stratégie de l'Investissement Humain et des Solidarités Nationales**

## RESUME

Le 31 octobre 2000, le CSNU adoptait à l'unanimité la première résolution sur le thème FPS. La S/RES 1325 a pour objet d'accroître la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits et à la consolidation de la paix, mais également la prévention des violences faites aux femmes et filles, leur protection contre ces violences, ainsi que la participation des femmes à la prise de décisions dans les domaines de la paix et de la sécurité.

Le processus d'élaboration du PAN a été mené de manière inclusive et participative par le Ministère de la promotion et de l'intégration de la femme au développement, chargé de la lutte contre les violences faites aux femmes, chargé du suivi de la stratégie de l'investissement humain et des solidarités nationales avec l'implication de différents acteurs au sein des institutions publiques et communautaires, de la société civile, des médias et des partenaires techniques et financiers.

Le PAN 1325 Gabon 2020-2023 est la réponse du gouvernement du Gabon à la concrétisation de l'exécution de la S/RES 1325 et les autres résolutions connexes du CSNU sur l'Agenda Femmes, Paix, Sécurité. Il est aligné sur les dispositions des huit (08) résolutions du CSNU. Il intègre partiellement quelques indicateurs mondiaux et bien qu'ayant une portée nationale, il contribue aussi aux engagements au niveau international, régional et sous régional.

Ce PAN est une première formulation qui s'est enrichie des leçons apprises au plan national, ainsi que des meilleures pratiques et expériences d'autres pays. En terme de composantes structurelle, le PAN comprend deux (02) cadres, le cadre logique qui décrit l'impact, les axes prioritaires, les objectifs, les effets, les produits, les indicateurs, les sources de vérification, les hypothèses et risques d'une part et le cadre opérationnel illustré par une matrice des actions qui décrit les indicateurs, sources de vérification, les responsables ainsi que le chronogramme des actions pour les quatre (04) années d'autre part. Il est complété par deux budgets indicatifs dont celui du PAN pour la période 2020-2023 et celui des actions prioritaires de la feuille de route pour l'année 2020.

Il comprend six (06) priorités nationales qui couvrent entièrement les quatre (04) volets de la R1325 (Participation, Protection, Prévention, Secours et Rétablissement) et prend en compte d'autres défis émergents au niveau national à savoir l'environnement et les changements climatiques, l'autonomisation et l'inclusion économique de la femme en contexte de conflit ou non.

Ces priorités sont, (1) la prévention, gestion, et transformation des conflits aux niveaux national et sous régional et lutte contre les violences basées sur le genre, (2) la protection et respect des droits humains de la femme et de la jeune fille et prise en compte des enjeux liés à l'égalité femme-homme dans les politiques et programmes de relèvement et redressement dans les situations de conflit et post-conflit, (3) la participation et représentation égalitaire des femmes dans les institutions de prise de décision et les mécanismes de consolidation de la paix aux niveaux national, sous-régional, régional et international, (4) les femmes, filles, gestion de l'environnement et changements climatiques, (5) l'autonomisation et inclusion économique de la femme et (6) la coordination, promotion et mise en œuvre de la résolution 1325, mobilisation des ressources, partenariats durables, suivi-évaluation du plan d'action national.

Le PAN est susceptible d'être mis à jour chaque année selon les besoins. Les deux cadres stratégique et opérationnel permettent aux acteurs de s'adapter aux changements contextuels, tout en maintenant une approche de programmation fondée sur les objectifs à long terme. Il sera mis en œuvre avec la collaboration conjointe des partenaires nationaux et internationaux. Toutefois, les prochaines étapes devraient permettre de formaliser toutes les instances de gouvernance (Comité Interministériel FPS, Comité National de Suivi, Comité de Pilotage, Bureau de Coordination Multisectoriel, Unité Technique de Gestion) dudit plan, la définition des rôles et responsabilités des catégories de parties prenantes ainsi que les mécanismes d'implication et de participation des représentants des ministères, du parlement, des organisations de la société civile (OSCs), des représentants des programmes gouvernementaux, des représentants du SNU basé à Libreville et d'autres Partenaires Techniques et Financiers (PTFs).

## LISTE DES ACRONYMES

<b>AGR:</b>	Activités Génératrices Revenus
<b>CDN:</b>	Contribution Déterminée au niveau National
<b>CEDEF:</b>	Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
<b>CEEAC:</b>	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
<b>CNAMGS:</b>	Caisse Nationale d'Assurance Maladie Obligatoire et de Garantie Sociale
<b>COPAX:</b>	Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale
<b>CRG:</b>	Constitution de la République Gabonaise
<b>CSNU:</b>	Conseil de Sécurité des Nations Unies
<b>DSCR :</b>	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
<b>FPS :</b>	Femmes, Paix, Sécurité
<b>MARAC :</b>	Mécanisme d'Alerte Rapide de l'Afrique Centrale
<b>ODD :</b>	Objectifs du Développement Durable
<b>ODEFPA :</b>	Observatoire des Droits de l'Enfant, de la Femme et de la Parité
<b>OMD :</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>ONG:</b>	Organisation Non-Gouvernementale
<b>ONU:</b>	Organisation des Nations Unies
<b>OSCs:</b>	Organisations de la Société Civile
<b>OSP:</b>	Opérations de Soutien à la Paix
<b>PAN 1325:</b>	Plan d'Action National pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et des 4esolutions connexes
<b>PAR:</b>	Plan d'Action Régional
<b>PTFs:</b>	Partenaires Techniques et Financiers
<b>PSGE :</b>	Plan Stratégique du Gabon Emergent
<b>SNEEG :</b>	Stratégie Nationale d'Egalité et d'Equité du Genre
<b>SNU :</b>	Système des Nations Unies
<b>S/RES</b>	Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies
<b>UA:</b>	Union Africaine
<b>UNESCO:</b>	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
<b>UNOCA:</b>	Bureau des Nations Unies pour l'Afrique Centrale
<b>UNFPA :</b>	Fonds des Nations Unies pour la Population
<b>USD :</b>	Dollar des États Unies d'Amérique
<b>VBG :</b>	Violences basées sur le genre
<b>VSBG :</b>	Violences Sexuelles et Basées sur le Genre
<b>WANEP:</b>	West Africa Network for Peacebuilding

## I. INTRODUCTION

### 1.1 Contexte international de l'Agenda FPS

La S/RES 1325 FPS est le premier texte qui aborde expressément les répercussions des conflits armés sur les femmes et les filles et demande la participation des femmes à tous les niveaux des politiques de paix et de sécurité et dans le cadre du règlement des différends. Depuis son adoption en 2000 par le CSNU, plusieurs autres résolutions connexes ou de suivi lui ont fait suite. Celles-ci reflètent l'évolution de la politique du CSNU dans ce domaine.

Toutes reconnaissent que les femmes et les hommes ne sont pas touchés de la même manière par les conflits armés et doivent par conséquent participer sur un pied d'égalité aux efforts de paix, car les femmes jouent un rôle important dans la prévention et la résolution des conflits, la consolidation de la paix, la reconstruction après le conflit et la prise de décision en matière de paix et sécurité.

Dans sa déclaration du 23 octobre 2007, le Président du Conseil de Sécurité a souligné la nécessité de « *renforcer la coopération entre les États membres ainsi qu'avec les organismes des Nations Unies et les organisations régionales en vue d'adopter et de promouvoir les stratégies régionales visant à assurer l'application intégrale de tous les volets de la Résolution 1325 (2000).* »

### 1.2 Contexte régional et sous-régional de l'Agenda FPS

L'Agenda 2063 de l'UA et tous les instruments africains et régionaux auxquels les gouvernements se sont engagés constituent des arguments convaincants en faveur du changement pour la prise en compte des femmes dans les politiques de paix et de sécurité. La mise en œuvre de la S/RES 1325 (2000) est un des moyens de renforcement des engagements existants et d'harmonisation avec l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La stratégie genre de l'Union Africaine (2018-2027) envisage un continent dans lequel les femmes et les filles, les hommes et les garçons ont la même voix, le même choix et le même contrôle sur leur vie.

Au niveau de l'Union Africaine et des organisations sous régionales, la S/RES 1325 (2000) constitue un pilier important dans les politiques de paix et de sécurité et dans les plans régionaux de mise en œuvre lancés dans certaines régions. Une Envoyée Spéciale en charge des questions FPS a été nommée au sein de la Commission de l'UA et un Réseau Africain des Femmes Médiatrices est en cours de formation.

Les femmes sont le plus souvent fragilisées lors de conflits et guerres. Cette vulnérabilité s'explique en partie par le fait que les femmes sont marginalisées aux niveaux social, culturel, économique et politique. Pourtant, il existe plusieurs raisons qui militent en faveur d'une participation active des femmes aux processus de paix et d'une prise en compte de leurs priorités.

Parmi les raisons qui militent pour une incorporation de la S/RES 1325 (2000) dans les politiques publiques mais également dans les structures de prévention et de résolution des conflits au niveau national, on note :

- (i) les femmes représentent environ la moitié de la population mondiale ;
- (ii) les femmes et les enfants portent le plus lourd tribut des conflits et des guerres partout dans le monde et particulièrement en Afrique centrale ;
- (iii) les femmes sont régulièrement associées aux conflits armés en tant que combattantes ou associées aux combats ;

- (iv) les femmes jouent un rôle significatif dans la promotion de la paix en tant qu'artisans de la paix;
- (v) lorsque les femmes sont activement associées à la négociation des accords de paix, ceux-ci sont plus crédibles et couvrent un éventail plus large de questions.

**Table 1: pour les opérations de maintien de la paix, la présence de femmes civiles ou issues de la police et à un moindre degré, et des forces de maintien de la paix a réellement un impact positif sur les Opérations de Soutien à la Paix (OSP) et sur les relations avec les populations locales.**

### **1.3 Contexte national de l'Agenda FPS**

Le PAN 1325 Gabon 2020-2023 est la réponse du gouvernement du Gabon à la concrétisation de l'exécution de la S/RES 1325 (2000) et des autres résolutions connexes du CSNU sur l'Agenda Femmes, Paix, Sécurité. Ce PAN traduit l'engagement du gouvernement de mettre en œuvre la S/RES 1325 (2000) dans le cadre de la collaboration et du partenariat étroits avec les parties prenantes concernées.

C'est en ce sens qu'il constitue un référentiel adéquat pour la prise en compte et le respect des droits fondamentaux, des besoins spécifiques des femmes et des filles, l'égalité des sexes et la perspective genre dans les processus de paix et sécurité, la participation effective des femmes à tous les niveaux de la résolution des conflits et de la recherche de la paix.

Il a été élaboré selon une approche inclusive et participative avec l'implication des différents acteurs au sein des institutions publiques et communautaires, de la société civile, des médias et des partenaires techniques et financiers.

### **1.4 Annonce du plan**

Le PAN comprend huit (08) sections. La **section I « introduction »** présente les contextes international, régional et sous-régional et national de l'Agenda FPS. La **section II « progrès du contexte national FPS (2006-2019)** résume les principaux progrès engrangés de 2006 à 2019 par le Gabon en dehors d'un cadre formalisé de PAN. La **section III « élaboration du PAN S/RES1325 GABON 2020-2023 »** rappelle l'objectif du PAN et la méthodologie retenue. La **section IV « structuration du PAN S/RES1325 GABON 2020-2023 »** présente deux synthèses dont celle du PAN 2020-2023 et celle de la feuille de route 2020 assorties des budgets indicatifs). La **section V « coordination, mise en œuvre et suivi-évaluation »** définit le cadre global de la gouvernance, les mécanismes à déployer ainsi que le dispositif de suivi-évaluation. La **section VI est la conclusion, la section VII les références consultées et la section VIII les annexes** (cadre logique, actions et chronogramme prévisionnel, budgets indicatifs).

## II. PROGRES DU CONTEXTE NATIONAL FPS (2006-2019)

### 2.1 Volonté politique en soutien aux différentes réalisations

Bien que n'ayant pas de cadre formalisé de mise en œuvre du PAN depuis environ quatorze (cf. appel de 2005 du Secrétaire Général des Nations Unies), on note avec satisfaction que le Gabon a engrangé de nombreux progrès dans le sens souhaité par la S/RES 1325, à savoir construire une société de paix où les droits des femmes et des hommes sont reconnus et respectés.

### 2.2 Progrès en général

Les principaux progrès enregistrés de l'époque coloniale à nos jours sont résumés ci-après.

La Constitution gabonaise à l'article 2, alinéa 2 dispose que : « *La République Gabonaise assure l'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans distinction d'origine, de race, de sexe, d'opinion ou de religion* ». Dans le cadre de la campagne électorale de 2009, le Président de la République, Ali BONGO ONDIMBA a inscrit dans son projet de société intitulé « L'Avenir en confiance » en son axe 9 que « *La dimension genre sera prise en compte dans toutes les politiques publiques. Les femmes bénéficieront ainsi de plus de pouvoir politique. Leurs capacités économiques seront renforcées* ».

La Constitution de la République du Gabon consacre le principe d'universalité et le principe d'égalité de tous les citoyens (articles 22 et 23). L'article 35 de la constitution ainsi que les articles 1, 2, 3 et 4 du Code civil garantissent la protection des hommes, des femmes et des enfants. Quant à l'article 36, il consacre le droit à la liberté physique et à la sécurité personnelle.

La stratégie du Gouvernement Gabonais en matière d'autonomisation des femmes, d'égalité et d'équité entre les sexes montre que le Plan décennal pour l'autonomisation de la femme gabonaise 2015-2025 est soutenu par des instruments juridiques internationaux, régionaux et nationaux que le Gabon a approuvés et ratifiés sur les droits des femmes. Il s'agit notamment :

1. de la Déclaration universelle des droits de l'homme;
2. du Pacte international sur les droits civils et politiques;
3. du Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels;
4. de la Déclaration de Beijing et de la Plate-forme d'action de Beijing;
5. de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;
6. du Protocole de la SADC sur le genre et le développement ;
7. de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples inhérente aux droits des femmes ;

Le Gouvernement gabonais, sous la direction de Son Excellence M. le Président de la République Feu Omar BONGO ONDIMBA dont le Président Ali BONGO ONDIMBA honore les acquis, a joué un rôle majeur dans la préservation de la paix et de la démocratie au niveau de l'Afrique, en particulier dans la sous-région Afrique centrale grâce au dialogue continu, à la confiance mutuelle et à la coopération institutionnelle visant à consolider la démocratie, la croissance économique, la prospérité et le bien commun.

Le Gouvernement gabonais est engagé, à tous les niveaux, à contribuer par son expérience et par son soutien multiforme à la paix en Afrique et dans le monde par une participation active au CSNU.

## **2.3 Progrès du processus de paix et sécurité (politique, social, économie)**

En ce qui concerne le processus de paix et sécurité, des progrès ont été réalisés à divers niveaux:

### **1. Au niveau politique**

Avec la promotion de la réconciliation nationale par l'unité, la cohésion nationale et la consolidation de la démocratie et des institutions de l'Etat de droit démocratique et notamment :

- a) l'incorporation progressive de femmes dans les missions de maintien de la paix en 2000, où environ 30% du contingent gabonais constitué de femmes (militaires) ont participé à l'opération de maintien de la paix en République Centrafricaine ;
- b) la formation des techniciens de la composante civile de la CEEAC dans le processus de planification stratégique et opérationnel avec des outils pour la préparation des plans des missions d'intervention dans les situations à risque dans la région de la CEEAC;
- c) la promotion d'un environnement politique favorable à l'augmentation des femmes ayant des postes de décision au niveau parlementaire avec la présence de 36,8 % de femmes, au niveau du gouvernement central avec 23 %, au niveau de la haute administration provinciale avec 30% de femmes Gouverneurs de provinces;
- d) la participation des femmes au processus de paix et de sécurité, avec une participation soutenue de femmes lors du dialogue politique d'Angondje;
- e) l'intégration progressive des femmes à des niveaux de prise de décisions au sein du ministère de l'Intérieur et à des postes variés (prefets, sous-prefets, commissaires, officiers supérieurs, officiers subalternes; agents, etc.);
- f) des séminaires ont été organisés au niveau national entre 2014 et 2019 en partenariat avec le Gabon Groupe Résolution 1325 dans le but de vulgariser la Résolution 1325 et de sensibiliser les hommes et les femmes à la réconciliation en gardant à l'esprit que le pays sortait d'une situation de crise post-électorale;
- g) des tables rondes et des entretiens avec les médias ont permis de diffuser et renforcer l'importance de l'approche de la paix et de la sécurité dans le monde et en particulier au Gabon;
- h) le forum international sous le thème « Fondamentaux et ressources pour une culture de la paix » a été organisé à Libreville du 18 au 23 septembre 2017 en partenariat avec l'UNESCO-GABON, le Réseau des femmes sénatrices, le Gabon Groupe Résolution 1325, l'Association de Solidarité des Organisations Internationales des Femmes et le Réseau Panafricain des Jeunes pour une Culture de la Paix ;
- i) L'arbre à palabre des femmes leaders pour la paix et la sécurité du Gabon en partenariat avec l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique et le Gabon Groupe Résolution 1325 a tenu régulièrement ses assises.

### **2. Au niveau social**

- a) la loi n°0022/PR/2007 du 21 août 2007 institue le Régime d'Assurance Maladie Obligatoire et de Garantie Sociale au Gabon et est mise en œuvre depuis 2010 ;

- b) en 2000, le Gouvernement a adopté la Loi n° 001/08/2000 qui libéralise l'utilisation de la contraception, l'information et l'éducation en matière de planification familiale, de santé sexuelle et de la reproduction ;
- c) la loi n°37/98 du 20 juillet 1999 portant code de la nationalité favorise l'acquisition réciproque de la nationalité par l'effet du mariage et la double nationalité pour la femme gabonaise ;
- d) la loi n°042/2018 du 05 juillet 2019 portant Code pénal comporte plusieurs innovations majeures dont la protection des intérêts fondamentaux de la Nation, de l'Etat, de la Paix Publique, des personnes et des biens, mais également et surtout la prise en compte des nouvelles formes de criminalité telles que le terrorisme, la piraterie maritime, la cybercriminalité, ainsi que la lutte contre les grands trafics d'ivoire, de produits pharmaceutiques, de stupéfiants, de matières premières stratégiques et la protection de l'environnement;
- e) la loi n°028/2016 portant Code de Protection Sociale a fait l'objet de suppression des dispositions discriminatives à l'égard des veuves ;
- f) la loi n°042/2018 du 05 juillet 2019 portant Code pénal encadre définitivement le harcèlement sexuel ;
- g) de la même manière, des conférences ont été organisées dans les provinces sous le thème de la « criminalité des jeunes et la traite des êtres humains »;
- h) les formations aux compétences familiales, la sensibilisation à la planification familiale et lutte contre les maladies de transmission sexuelle-ITS/VIH-SIDA ont été délivrées ;
- i) la caravane pour la paix et la sécurité du Gabon en 2015 et 2016 auprès des Chefs de quartiers dans tous les arrondissements de Libreville et une mobilisation des femmes des confessions religieuses à jeuner et prier pour la paix au Gabon ont été organisés par la Dynamique des Femmes Leaders pour la Paix et la Sécurité du Gabon ;
- j) la sensibilisation et les conseils pour la promotion économique, la génération de travail et de revenus, l'acquisition de compétences domestiques, les activités de promotion sociale, l'insertion scolaire, la formation, la reconversion professionnelle, le soutien psychologique et social ont été menés.

### **3. Au niveau économique**

- a) l'exonération de droits et taxes à l'importation des matériels, machines, matériaux, biens d'équipements, les engrais agricoles, des aliments pour l'élevage des poissons, de volaille, du bétail, les produits phytosanitaires et zoologiques et l'admission temporaire normale pour les matériels, machines et biens d'équipements importés temporairement par les exploitants agricoles ;
- b) l'organisation du Grand prix du Président de la République qui lors de la célébration de la journée nationale de la femme, récompense les femmes dans le but de les encourager et de favoriser une nouvelle dynamique dans l'exercice de leurs activités socio-économiques ;
- c) l'octroi du micro-crédit AKASSI à 1600 femmes gabonaises et le développement de l'exploitation du Moabi et de la résine de l'okoumé par 97 femmes dans les villages, (Initiative de la Fondation Sylvia BONGO ONDIMBA);

- d) le Programme d'Autonomisation de Veille et d'Epargne Communautaire (PAVEC), de l'ONG MALACHIE a déjà octroyé 140 microcrédits aux femmes commerçantes des marchés de Venez-voir à Libreville et Maman Suzanne d'Akanda;

## **2.4 Progrès du processus de paix et sécurité et autres thèmes FPS**

La IV<sup>e</sup> Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes a adopté la Déclaration et la Plate-forme d'action de Beijing, qui sont des instruments de mise en œuvre de base et qui sont à l'avant-garde du forum panafricain pour une culture de la paix, tenu en mars 2013 à Luanda. Il s'agissait de la participation des citoyens africains en particulier des jeunes, des femmes et d'autres acteurs du monde de la culture en Afrique.

Les engagements de la Déclaration de Beijing et de sa Plate-forme d'action, ainsi que les documents issus de la 23<sup>e</sup> session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée «*Femmes 2000 : Egalité, Développement et Paix vers le XXI<sup>e</sup> siècle*», en particulier celles concernant les femmes et les conflits armés, tient compte des principes de la Charte des Nations Unies et de la responsabilité première du Conseil de sécurité, conformément à la Charte, du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

En outre, une étude diagnostique récente ayant fait l'objet d'une couverture nationale et permis de nombreuses consultations à différents niveaux (central, déconcentré) du Gabon a permis d'établir un état des lieux de la situation de la femme gabonaise en rapport avec sa décennie : 2015-2025. Y sont traités en détails :

### **Au niveau du thème « décennie de la femme 2015-2025 »**

Le cadre juridique relatif aux droits de la femme, le renforcement et révision du cadre juridique, les discriminations contenues dans l'arsenal juridique, la caducité des textes par rapport à la réalité/évolution de la société, les autres textes discriminatoires et l'autonomisation de la femme.

### **Au niveau du thème « femmes et développement socioculturel humain »**

Femmes et culture, violences diverses, Femmes, premières victimes de violences physiques, Persistance de la spoliation de la veuve et de l'orphelin, Femmes et santé, Droit à la vie et à la liberté de disposer de son corps, Femmes, éducation et formation professionnelle, les conditions de vie des femmes, femmes, sport et loisirs, femmes et handicap, les faiblesses du système de santé.

### **Au niveau du thème « Femmes et développement économique »**

Femmes et environnement : responsable mais pas coupable, Femmes contributrices de la production vivrière nationale, femmes, responsables de la dégradation de l'environnement, les effets néfastes de changements climatiques sur les femmes, la non prise en compte de la spécificité féminine dans l'action publique, femmes et propriété foncière, femmes, agriculture, pêche et élevage, entrepreneuriat féminin, science, innovation et TIC

### **Au niveau du thème « Femmes et action politique »**

Mouvement associatif de jeunesse et leadership féminin, faible visibilité et leadership féminin, représentativité des femmes dans les instances de décision, femmes, paix et démocratie, menaces sur l'équilibre du couple, femmes et violence dans le milieu politique

### **III. ELABORATION DU PAN 2020-2023**

#### **3.1 Etapes réalisées de 2015 à 2019**

Le processus d'élaboration du PAN du Gabon a été mené selon une approche inclusive et participative par le Ministère en charge de la promotion et de l'intégration de la femme au développement, avec l'implication des différents acteurs au sein des institutions publiques et communautaires, de la société civile, des médias et des partenaires techniques et financiers.

Ce processus a pleinement respecté les étapes clés mentionnées dans le guide du WANEP à savoir, (1) la planification préalable, (2) le lancement, (3) l'identification des parties prenantes/acteurs clés, (4) l'établissement d'un mécanisme de coordination, (5) la formulation de la méthodologie de la planification, (6) l'identification des occasions de mobilisation des ressources, (7) la définition du contexte et l'analyse de la situation, (8) l'activation de la volonté politique, (9) la mise en place de Points Focaux de la résolution dans tous les secteurs stratégiques, (10) la formation des membres de la commission spéciale et des points focaux, (11) l'effectivité de la participation des parties Prenantes, (12) la définition des contenus des PANs et (13) la validation des Projets de PAN par tous les acteurs au cours d'un atelier afin d'avoir diverses perspectives et de gagner du soutien et enfin (14) la finalisation, le lancement et la diffusion des PANs.

De 2015 à 2019, les étapes 1 à 11 ont pu être pour certaines réalisées entièrement (1, 2, 3, 5, 7), partiellement (4, 6, 8) et pour d'autres non démarrées (9, 10) selon la disponibilité ou non des ressources. Ce processus a bénéficié des acquis et des conclusions de l'étude diagnostique de la Décennie de la Femme Gabonaise 2015-2025 et dans laquelle une consultation nationale sur la situation de la femme gabonaise a été lancée depuis Décembre 2015.

La méthodologie de réalisation de cette consultation nationale incluait une revue documentaire pour dresser la situation de la femme telle qu'elle ressort des ouvrages, documents et publications réalisées sur cette question d'une part, des enquêtes et interviews réalisés auprès des femmes et des filles dans les neuf (9) provinces que compte le Gabon.

D'autres acteurs de la société civile, du secteur de la sécurité, des chefs traditionnels, des agences et des partenaires ont participé aux consultations générales ayant bénéficié à l'élaboration du nouveau plan d'action de la résolution S/RES 1325 (2000). Celles-ci étaient organisées autour des quatre piliers (prévention, participation, protection, secours et relèvement).

En 2015, le Gabon a démarré son processus de planification de son PAN avec une étude sur la situation générale de la femme gabonaise dans le cadre de la décennie de la femme gabonaise et pour laquelle des consultations ont eu lieu à différentes échelles (nationale, provinciale, départementale).

En 2017 et 2018, plusieurs actions servant l'activation de la volonté politique ont été entreprises. C'est notamment l'organisation par le gouvernement de communications sur le thème FPS au SENAT lors de célébrations des journées internationales de la paix, sa participation aux séances de travail sur l'élaboration de la feuille de route du PAN Gabon au siège de l'UNOCA, l'organisation de nombreux plaidoyers sur la S/RES 1325 (2000) réalisés par la société civile à travers « Gabon Groupe Resolution 1325 », la mise en place par le gouvernement d'un comité de pilotage de la S/RES 1325 (2000), sa contribution au diagnostic préalable qui a précédé l'élaboration du Plan d'Action Régional (PAR) de la CEEAC et sa participation à l'atelier régional de validation de celle-ci.

### 3.2 Etapes réalisées en 2020 (février et mars)

En 2020 (février et mars), a démarré à Libreville, le processus d'élaboration du PAN avec spécifiquement trois étapes (1. Consultations des acteurs et définition des contenus du PAN, 2. Rédaction du PAN, 3. Séance de pré-validation et de validation du draft de PAN, 4. Prise en compte des observations issues de l'atelier de validation, 5. Lancement officiel et diffusion de la version finale du PAN). Le PAN ainsi obtenu est la réponse du gouvernement du Gabon à la concrétisation de l'exécution de la S/RES 1325 et des autres résolutions connexes du CSNU sur l'Agenda Femmes, Paix, Sécurité.

Le calendrier d'élaboration du Plan d'Action National 1325 du Gabon est résumé ci-dessous.

Processus	Activités	Acteurs
<b>De 2015 A 2019</b>  <u>Etapes:</u> 1), (2), (3), (5), (7), (4), (6), (8)	<b>2015</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diagnostic national de la situation générale de la femme gabonaise</li> <li>▪ Consultations, enquêtes et interviews auprès des femmes et filles</li> </ul> <b>2017-2019</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organisation par le gouvernement de communications sur le thème FPS au SENAT lors de célébrations des journées internationales de la paix</li> <li>▪ Participation aux séances de travail sur l'élaboration de la feuille de route du PAN Gabon au siège de l'UNOCA</li> <li>▪ Organisation de nombreux plaidoyers sur la S/RES 1325 (2000) par la société civile à travers « Gabon Groupe Résolution 1325 »</li> <li>▪ Mise en place par le gouvernement d'un comité de pilotage de la S/RES 1325 (2000)</li> <li>▪ Contribution au diagnostic national de l'élaboration du PAR de la CEEAC et participation à l'atelier régional de validation de celle-ci</li> </ul>	Ministères sectoriels (services centraux et déconcentrés), femmes, filles, OSCs, SENAT, PTFs
<b>De février A mars 2020</b>  <u>Etapes:</u> (11), (12), (13), (14), (9), (10)	<b>2020</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réunions préparatoires</li> <li>▪ Consultations des acteurs, définition des contenus et rédaction du PAN</li> <li>▪ Réunion de pré-validation et de validation</li> <li>▪ Consolidation du PAN après validation</li> <li>▪ Lancement officiel et diffusion de la VF/PAN</li> </ul>	Ministères sectoriels (services centraux), Groupe de réflexion FPS, OSCs, SENAT, Secteur privé, PTFs

#### Légende

Situation	Principales étapes
Entièrement réalisée (2015-2019)	(1), (2), (3), (5), (7)
Partiellement réalisée (2015-2019)	(4), (6), (8)
Non démarrée (2015-2019)	(9), (10)
En cours (3 février – 20 mars 2020)	(11), (12), (13), (14), (9), (10)

(1) planification préalable, (2) lancement, (3) identification des parties prenantes/acteurs clés, (4) établissement d'un mécanisme de coordination, (5) formulation de la méthodologie de la planification, (6) identification des occasions de mobilisation des ressources (7) définition du contexte et l'analyse de la situation, (8) activation de la volonté politique, (9) mise en place de Points Focaux de la résolution dans tous les secteurs stratégiques, (10) formation des membres de la commission spéciale et des points focaux, (11) effectivité de la participation des parties prenantes, (12) définition du contenu du PAN, (13) validation du draft PAN lors d'un atelier et (14) finalisation, lancement et diffusion du PAN.

## **IV. STRUCTURATION DU PAN 2020-2023**

### **4.1 Objectifs de développement et objectifs spécifiques**

L'objectif de développement est de contribuer à la promotion de la participation des femmes aux processus de paix et de réconciliation et dans la gouvernance post-conflit. Ses deux objectifs spécifiques consistent à (1) augmenter la participation des femmes aux processus décisionnels et à leur pleine implication dans tous les efforts de paix et de sécurité et (2) éradiquer les violations des droits humains des femmes, y compris la violence sexuelle qui touche les femmes et les filles, la traite des femmes et celle des enfants.

### **4.2 Composantes structurelles et priorités nationales**

Le PAN comprend deux (02) composantes structurelles. Le cadre logique qui décrit l'impact, les axes prioritaires, les objectifs, les effets, les produits, les indicateurs, les sources de vérification, les hypothèses et risques. Le cadre opérationnel illustré par une matrice des actions qui décrit les indicateurs, sources de vérification, les responsables ainsi que le chronogramme pour les quatre (04) années et est complété par des budgets indicatifs (PAN 2020-2023 et Actions prioritaires de la feuille de route pour 2020).

Il comprend six (06) priorités nationales qui couvrent les quatre (04) volets de la R1325 (Participation, Protection, Prévention, Secours et Rétablissement) ainsi que les d'autres défis émergents du contexte national à savoir l'environnement et les changements climatiques, l'autonomisation et l'inclusion économique de la femme en contexte de conflit ou non.

Les six (06) axes prioritaires, les six (06) objectifs et les six (06) effets illustrés ci-après.

#### **Six (06) axes prioritaires**

- (1) la prévention, gestion, et transformation des conflits aux niveaux national et sous régional et lutte contre les violences basées sur le genre ;
- (2) la protection et respect des droits humains de la femme et de la jeune fille et prise en compte des enjeux liés à l'égalité femme-homme dans les politiques et programmes de relèvement et redressement dans les situations de conflit et post-conflit ;
- (3) la participation et représentation égalitaire des femmes dans les institutions de prise de décision et les mécanismes de consolidation de la paix aux niveaux national, sous régional, régional et international ;
- (4) les femmes, filles, gestion de l'environnement et changements climatiques ;
- (5) l'autonomisation et inclusion économique de la femme ;
- (6) la coordination, promotion et mise en œuvre de la résolution 1325, mobilisation des ressources, partenariats durables, suivi-évaluation du plan d'action national.

#### **Six (06) objectifs**

- (1) Assurer la prévention, la gestion et la transformation des conflits au niveau national et sous régional et l'intégration de la problématique hommes-femmes dans toutes les activités et stratégies de prévention des conflits, la création des mécanismes et institutions tenant compte des besoins des femmes et le redoublement des efforts pour la prévention des violences à l'encontre des femmes, notamment diverses formes de violence sexuelle
- (2) Assurer la protection et défense des droits humains de la femme et de la fille, la prise en compte des enjeux liés à l'égalité femme-homme, amplifier les efforts en matière de protection, de santé physique et mentale, de bien-être ainsi que la dignité des femmes et

des filles et intégrer la problématique femmes-hommes dans les réformes juridiques et institutionnelles

- (3) 3a: Promouvoir et appuyer la participation active et utile des femmes à tous les processus de paix ainsi que leur représentation égalitaire dans les instances décisionnaires officielles ou non et dans les mécanismes de consolidation de la paix aux niveaux national, sous-régional, régional et international  
  
3b: Améliorer le travail en partenariat et en réseau avec les associations et organisations de défense des droits des femmes au niveau local, national, sous-régional et international et soutenir la nomination de femmes à des postes clefs des composantes militaires et civiles des forces de défense et de maintien de l'ordre
- (4) Promouvoir le concept genre et climat en impliquant les femmes et les filles et en renforçant leur résilience et capacité d'adaptation face aux aléas climatiques, risques et catastrophes naturelles et gestion de l'environnement
- (5) Renforcer les efforts de sécurité économique des femmes, augmenter le potentiel de production et stimuler considérablement les possibilités de développement économique et social du pays et l'émancipation de la femme à travers son autonomisation et inclusion économique
- (6) Assurer la coordination, la promotion de l'appropriation et la mise en œuvre de la résolution 1325, la mobilisation des ressources, l'établissement de partenariats stratégiques durables et le suivi-évaluation du plan d'action national et des programmes et projets associés

### **Six (06) effets**

- (1) La prévention, la gestion et la transformation des conflits au niveau national et sous régional et la lutte contre les violences basées sur le genre sont renforcées
- (2) La protection et le respect des droits humains de la femme et de la fille et la prise en compte des enjeux liés à l'égalité femme-homme dans les politiques et programmes de relèvement et redressement dans les situations de conflit et post-conflit sont accrus
- (3) La participation et représentation égalitaire des femmes dans les institutions de prise de décision et les mécanismes de consolidation de la paix aux niveaux national, sous-régional, régional et international sont accrues
- (4) Les femmes et les filles sont associées à la prise de mesures d'urgence pour lutter contre les changements climatiques, les risques et catastrophes, la protection de l'environnement et leurs capacités de résilience sont renforcées
- (5) L'autonomisation et l'inclusion économique de la femme sont promues et soutenues
- (6) La mise en place des organes et outils de pilotage du PAN, les mécanismes partage et de divulgation des informations sont effectifs

## **4.3 Instruments internationaux, régionaux et nationaux**

### **Au niveau international**

- les dispositions des huit résolutions du CSNU de l'ONU de la thématique FPS
- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
- la Convention sur les droits politiques de la femme, résolution 640 (VII) 20 décembre 1952
- le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques de 1966
- la Convention relative aux Droits de l'Enfant de 1990
- la Charte des Nations Unies (1945)
- la Convention sur les droits politiques des femmes (1953)
- la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes du 18 décembre 1979
- la Convention pour la répression de la traite des personnes et l'exploitation de la prostitution des autres (1949)
- la Déclaration du Millénaire des Nations Unies fixant les Objectifs du Millénaire pour le développement
- le Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant sur la participation des enfants aux conflits armés du 25 mai 2000
- la résolution 1539 du Conseil de sécurité (2004, Enfants et conflits armés)
- la Déclaration et Programme d'Action de Beijing, 1995
- la Résolution des Nations Unies A/RES/58/142 du 10 février 2004 sur la participation des femmes à la vie politique
- l'Agenda 2030 des Nations Unies sur les Objectifs de Développement Durable
- la recommandation générale n°30 de la CEDEF en 2013
- la résolution 2250 (2015) du CSNU
- les indicateurs mondiaux dont le test et la prise en compte au niveau national se feront au cours de la mise en œuvre du PAN
- New Deal sur les Etats fragiles
- Recommandations de l'étude mondiale sur la mise en œuvre de la S/RES 1325

### **Au niveau régional**

- la Déclaration solennelle pour l'égalité de Genre en Afrique
- la Décennie de la femme africaine 2010-2020
- l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (2015) et sa stratégie Genre
- le Pan d'Action Régional 1325 de la CEEAC
- Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et Droits des Femmes en Afrique
- la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ratifiée
- la Charte Africaine sur la Démocratie, les Élections et la Gouvernance
- la Déclaration solennelle des chefs d'États et de Gouvernements des pays membres de l'Union Africaine sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (2004)

### **Au niveau national**

- le Plan Stratégique du Gabon Emergent
- les recommandations du rapport de la situation générale de la femme gabonaise et du plan d'action de la décennie de la femme gabonaise 2015-2025
- la Stratégie d'Investissement Humain du Gabon
- le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
- la Stratégie Nationale d'Égalité et d'Équité du Genre

## V. COORDINATION, MISE EN ŒUVRE, FINANCEMENTS, RISQUES, SUIVI-EVALUATION, COMMUNICATION ET COOPERATION AVEC LES OSCs

### 5.1 Coordination

Le ministère de la promotion et de l'intégration de la femme au développement, chargé de la lutte contre les violences faites aux femmes, chargé du suivi de la stratégie de l'investissement humain et des solidarités nationales assure la coordination multi-acteurs et multisectorielle des actions entreprises. Toutefois, pour les étapes à venir, il devrait œuvrer à la formalisation de toutes les instances de gouvernance du PAN (Comité Interministériel FPS, Comité National de Suivi, Comité de Pilotage, Unité Technique de Gestion), la définition des rôles et responsabilités des catégories de parties prenantes ainsi que les mécanismes d'implication et de participation des représentants des ministères, du parlement, des organisations de la société civile (OSC), du secteur privé, des partis politiques, des programmes gouvernementaux, du Système des Nations Unies (SNU) et des partenaires techniques et financiers (PTF)

### 5.2 Mise en œuvre

La mise en œuvre du PAN exige la combinaison d'efforts entre les différentes catégories de parties prenantes engagées. Au niveau institutionnel, elle implique la création d'un ensemble de procédures permettant l'articulation entre les différents acteurs aux niveaux central, provincial, municipal et communal. D'une manière générale, les groupes d'acteurs concernés relèvent du Parlement, des Institutions de la magistrature, des Ministères sectoriels, des Institutions de l'Administration centrale et locale de l'État, des Partis politiques, des Organisations non gouvernementales, des Organisations de la société civile, de la Communauté académique et scientifique, des Médias/presse, des Communautés et familles et des Partenaires internationaux.

Les défis de la mise en œuvre du PAN dont il faut tenir au préalable sont, (1) les institutions, (2) la coordination et l'organisation, (3) les ressources humains et financières, (4) le manque des données dans 4 piliers FPS de la S/RES 1325, (5) le processus de collecte et traitements des données, la documentation et la divulgation des informations et l'établissement des rapports, (6) l'interprétation conceptuelle du programme FPS (égalité des sexes et concepts paix et sécurité), (7) la conception des politiques FPS, (8) le suivi des opérations, (9) la faible cohérence des politiques et de la réglementation, (10) le mécanisme durable et évolutif d'identification et de gestion risques associés à la mise en œuvre, (11) la faible appropriation du Cadre continental de résultats (CRF) adopté par le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine en mai 2018.

Le PAN 2020-2023 contient six (06) axes prioritaires, vingt-six (26) produits et quatre-vingt cinq (85) actions. Quant à la feuille de route 2020, elle contient 11 axes d'interventions et 48 actions prioritaires.

PAN 2020-2023			Feuille de route 2020		
Axes d'interventions	Nombre de produits	Nombre d'actions	Axes d'interventions	Nombre d'actions prioritaires	
1	4	15	1	6	
2	4	11	2	4	
3	3	12	3	3	
4	4	12	4	2	
5	4	9	5	3	
6	7	26	6	2	
6	<b>26</b>	<b>85</b>	7	7	

	8	8
	9	6
	10	2
	11	5
	<b>11</b>	<b>48</b>

### 5.3 Financements

Les budgets indicatifs nécessaires à la mise en oeuvre du PAN et de la feuille de route tiennent compte des intrants/ressources liés aux actions, les besoins en ressources humaines, en matériel, en logistique et en fonctionnement de la coordination nationale. Il est prévu de rédiger une stratégie de mobilisation des ressources. Celles-ci permettra à la coordination nationale de mobiliser les ressources en tenant compte, (i) de la nécessité d'une vision commune et du rôle et positionnement de la coordination nationale dans la mise en oeuvre du PAN, (ii) la nécessité d'une synergie nationale autour du financement du PAN, (iii) l'identification des opportunités de financements et des partenariats stratégiques nécessaires à la mise en œuvre du PAN.

Un PAN bien chiffré et budgété contribue à une mise en œuvre cohérente et durable, concrétisant une vraie participation des femmes dans tous les efforts de paix, de réconciliation et de relèvement. Le financement envisagé est mixte pour maximiser les opportunités de mobilisation. Afin de permettre une certaine flexibilité dans la mise en oeuvre dès la première année (2020) et en attendant que les efforts de mobilisation des ressources fassent leur effet, il est proposé des actions prioritaires dans le cadre d'une feuille de route 2020 assorties d'un budget indicatif.

Les activités proposées dans le PAN permettent aux parties prenantes d'ajuster leurs programmes et de faire face à l'évolution de l'environnement suite à des événements liés aux conflits dans le pays. Cette flexibilité offre aussi la possibilité de bénéficier de nouvelles perspectives de financement pouvant se présenter durant la mise en œuvre du PAN.

**Indicateur :** Part (%) du budget alloué à la mise en œuvre du PAN par les différents acteurs.

Ainsi, le montant des investissements du PAN 2020-2023 s'élève à **3 033 950 000** F.CFA (5 056 583 \$ USD) et celui des actions prioritaires de la feuille de route 2020 à **527 000 000** F.CFA (876 334 \$ USD). Cela correspond à un budget total à mobiliser sur la période 2020-2023 de **3 560 950 000** F.CFA (5 932 917 \$ USD) soit une moyenne annuelle de **890 237 500** F.CFA (1 483 229 \$ USD).

PAN 2020-2023			Feuille de route 2020		
Priorités nationales	Montants (F.CFA)	Montant (\$ USD)	Axes d'interventions	Montants (F.CFA)	Montant (\$ USD)
1	1 187 500 000	1 979 167	1	18 000 000	28 000
2	246 500 000	410 833	2	12 000 000	20 000
3	859 250 000	1 432 083	3	250 000 000	416 667
4	172 200 000	287 000	4	5 000 000	8 333
5	116 500 000	194 167	5	0	0
6	452 000 000	753 333	6	0	0
6	<b>3 033 950 000</b>	<b>5 056 583</b>	7	157 500 000	262 500
			8	27 500 000	45 833
			9	43 000 000	71 667
			10	3 500 000	5 834

	11	10 500 000	17 500
	<b>11</b>	<b>527 000 000</b>	<b>876 334</b>

Le budget par axes et produits du PAN pour la période 2020-2023 et celui du budget des actions prioritaires de la feuille de route 2020 sont présentés ci-après. Ils sont issus de synthèses des budgets indicatifs présentés respectivement en annexes aux sections 8.3 et 8.4.

## Synthèses du budget par axes et produits du PAN 2020-2023

Produits	TOTAL (F.CFA)	TOTAL (\$USD) 1 \$ = 600 F.CFA
Axe 1 : Prévention, gestion, et transformation des conflits aux niveaux national et sous régional et lutte contre les violences basées sur le genre		
<b>Produit 1.1 :</b>	16 000 000	26 667
<b>Produit 1.2 :</b>	170 000 000	283 333
<b>Produit 1.3 :</b>	91 000 000	151 667
<b>Produit 1.4 :</b>	910 500 000	1 517 500
<b>SOUS-TOTAL AXE 1 :</b>	<b>1 187 500 000</b>	<b>1 979 167</b>
Axe 2 : Protection et respect des droits humains de la femme et de la jeune fille et prise en compte des enjeux liés à l'égalité femme-homme dans les politiques et programmes de relèvement et redressement dans les situations de conflit et post-conflit		
<b>Produit 2.1 :</b>	45 000 000	75 000
<b>Produit 2.2 :</b>	29 000 000	48 333
<b>Produit 2.3 :</b>	75 000 000	125 000
<b>Produit 2.4 :</b>	97 500 000	162 500
<b>SOUS-TOTAL AXE 2 :</b>	<b>246 500 000</b>	<b>410 833</b>
Axe 3 : Participation et représentation égalitaire des femmes dans les institutions de prise de décision et les mécanismes de consolidation de la paix aux niveaux national, sous-régional, régional et international		
<b>Produit 3.1 :</b>	35 750 000	59 583
<b>Produit 3.2 :</b>	62 500 000	104 167
<b>Produit 3.3 :</b>	761 000 000	1 268 333
<b>SOUS-TOTAL AXE 3 :</b>	<b>859 250 000</b>	<b>1 432 083</b>
Axe 4 : Femmes, filles, gestion de l'environnement et changements climatiques		
<b>Produit 4.1 :</b>	53 000 000	88 333
<b>Produit 4.2 :</b>	25 200 000	42 000
<b>Produit 4.3 :</b>	69 000 000	115 000
<b>Produit 4.4 :</b>	25 000 000	41 667
<b>SOUS-TOTAL AXE 4 :</b>	<b>172 200 000</b>	<b>287 000</b>
Axe 5 : Autonomisation et inclusion économique de la femme		
<b>Produit 5.1 :</b>	22 000 000	36 667
<b>Produit 5.2 :</b>	15 000 000	25 000
<b>Produit 5.3 :</b>	61 000 000	101 667
<b>Produit 5.4 :</b>	18 500 000	30 833
<b>SOUS-TOTAL AXE 5 :</b>	<b>116 500 000</b>	<b>194 167</b>
Axe 6 : Coordination, promotion et mise en œuvre de la résolution 1325, mobilisation des ressources, partenariats durables, suivi-évaluation du plan d'action national		
<b>Produit 6.1 :</b>	17 000 000	28 333
<b>Produit 6.2 :</b>	52 000 000	86 667
<b>Produit 6.3 :</b>	35 500 000	59 167
<b>Produit 6.4 :</b>	17 000 000	28 333
<b>Produit 6.5 :</b>	33 000 000	55 000
<b>Produit 6.6 :</b>	157 500 000	262 500
<b>Produit 6.7 :</b>	140 000 000	233 333

SOUS-TOTAL AXE 6 :	<b>452 000 000</b>	<b>753 333</b>
<b>TOTAL (AXES 1+2+3+4+5+6) :</b>	<b>3 033 950 000</b>	<b>5 056 583</b>

## Synthèse du budget des actions prioritaires de la feuille de route 2020

Axes d'interventions et actions	TOTAL (F.CFA)	TOTAL (\$USD) 1 \$ = 600 F.CFA
<b>Axe 1 : Consolider et diffuser le PAN</b>		
<b>Action 1.1 :</b>	-	-
<b>Action 1.2 :</b>	3 000 000	5 000
<b>Action 1.3 :</b>	-	-
<b>Action 1.4 :</b>	15 000 000	25 000
<b>Action 1.5 :</b>	-	-
<b>Action 1.6 :</b>	-	-
<b>SOUS-TOTAL AXE D'INTERVENTION 1 :</b>	<b>18 000 000</b>	<b>28 000</b>
<b>Axe 2 : Prise en compte du genre et de la parité Femmes-Hommes et promotion de la budgétisation sensible au genre au sein des institutions</b>		
<b>Action 2.1 :</b>	1 000 000	1 667
<b>Action 2.2 :</b>	1 000 000	1 667
<b>Action 2.3 :</b>	5 000 000	8 333
<b>Action 2.4 :</b>	5 000 000	8 333
<b>SOUS-TOTAL AXE D'INTERVENTION 2 :</b>	<b>12 000 000</b>	<b>20 000</b>
<b>Axe 3 : Informer, éduquer, communiquer, sensibiliser et mobiliser les différentes parties prenantes</b>		
<b>Action 3.1:</b>	250 000 000	416 667
<b>Action 3.2:</b>	-	-
<b>Action 3.3:</b>	-	-
<b>SOUS-TOTAL AXE D'INTERVENTION 3 :</b>	<b>250 000 000</b>	<b>416 667</b>
<b>Axe 4 : Etablir un système de gouvernance</b>		
<b>Action 4.1 :</b>	5 000 000	8 333
<b>Action 4.2 :</b>	-	-
<b>SOUS-TOTAL AXE D'INTERVENTION 4 :</b>	<b>5 000 000</b>	<b>8 333</b>
<b>Axe 5 : Intégrer les objectifs du PAN dans la planification sectorielle</b>		
<b>Action 5.1 :</b>	-	-
<b>Action 5.2 :</b>	-	-
<b>Action 5.3 :</b>	-	-
<b>SOUS-TOTAL AXE D'INTERVENTION 5 :</b>	-	-
<b>Axe 6 : Décliner les objectifs du PAN au niveau des services centraux et déconcentrés</b>		
<b>Action 6.1</b>	-	-
<b>Action 6.2 :</b>	-	-
<b>SOUS-TOTAL AXE D'INTERVENTION 6 :</b>	-	-
<b>Axe 7 : Renforcer les capacités des parties prenantes</b>		
<b>Action 7.1</b>	5 000 000	8 333
<b>Action 7.2 :</b>	15 000 000	25 000
<b>Action 7.3 :</b>	7 500 000	12 500
<b>Action 7.4 :</b>	10 000 000	16 667
<b>Action 7.5 :</b>	100 000 000	166 667
<b>Action 7.6 :</b>	15 000 000	25 000
<b>Action 7.7 :</b>	5 000 000	8 333
<b>SOUS-TOTAL AXE D'INTERVENTION 7 :</b>	<b>157 500 000</b>	<b>262 500</b>
<b>Axe 8 : Mobilisation des ressources humaines et financières</b>		
<b>Action 8.1 :</b>	-	-
<b>Action 8.2 :</b>	-	-
<b>Action 8.3:</b>	-	-
<b>Action 8.4:</b>	-	-

<b>Action 8.5 :</b>	15 000 000	25 000
<b>Action 8.6 :</b>	2 000 000	3 333
<b>Action 8.7 :</b>	7 500 000	12 500
<b>Action 8.8 :</b>	3 000 000	5 000
<b>SOUS-TOTAL AXE D'INTERVENTION 8 :</b>	<b>27 500 000</b>	<b>45 833</b>
Axe 9 : Opérationnalisation de procédures et de mécanismes de facilitation d'accès à l'information aux femmes		
<b>Action 9.1 :</b>	7 500 000	12 500
<b>Action 9.2 :</b>	10 000 000	16 667
<b>Action 9.3 :</b>	7 500 000	12 500
<b>Action 9.4 :</b>	3 000 000	5 000
<b>Action 9.5 :</b>	15 000 000	25 000
<b>Action 9.6</b>	-	-
<b>SOUS-TOTAL AXE D'INTERVENTION 9 :</b>	<b>43 000 000</b>	<b>71 667</b>
Axe 10 : Création d'un centre de formation et de recherches intégrant un observatoire à vocation sous régionale sur le genre, les VBGs, la paix, la sécurité		
<b>Action 10.1 :</b>	2 500 000	4 167
<b>Action 10.2 :</b>	1 000 000	1 667
<b>SOUS-TOTAL AXE D'INTERVENTION 10 :</b>	<b>3 500 000</b>	<b>5 834</b>
Axe 11 : Intégrer le genre dans les politiques de changements climatiques et de gestion de l'environnement		
<b>Action 11.1 :</b>	1 000 000	1 667
<b>Action 11.2 :</b>	1 000 000	1 667
<b>Action 11.3 :</b>	1 000 000	1 667
<b>Action 11.4 :</b>	5 000 000	8 333
<b>Action 11.5 :</b>	2 500 000	4 167
<b>SOUS-TOTAL AXE D'INTERVENTION 11 :</b>	<b>10 500 000</b>	<b>17 500</b>
<b>TOTAL (AXES 1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11) :</b>	<b>527 000 000</b>	<b>878 334</b>

La liste ci-après fournit une indication sur les PTFs potentiels auprès de qui pourrait se faire la mobilisation des appuis. Elle sera complétée par les parties prenantes du PAN.

<b>Catégories</b>	<b>Etats/Entités/Organisations</b>
<b>Multilatéraux</b>	Système des Nations Unies, CEEAC, Union Européenne, Banque mondiale, Banque Africaine de Développement, FMI, OIF, AFD, CEMAC, CIMA, BDEAC, UA
<b>Bilatéraux (Ministères des Affaires étrangères, Agences de coopération ou autres organes officiels ou semi-officiels)</b>	Belgique, France, Finlande, Royaume Uni, Suède, Norvège, Pays-Bas, Espagne, Allemagne, Canada, Etats-Unis d'Amérique, Australie, Japon
<b>ONG internationales</b>	Cordaid, International Alert, Care International, Oxfam ACCORD, Save the Children, Terre des Hommes, WILPF, GNWP, WWF, WRM
<b>Autres organisations et fondations internationales</b>	AIIESEC (pour la promotion de la paix et le plein accomplissement du potentiel humain), Banque islamique de développement, Club de Paris, Club de Londres, JICA (agence de coopération internationale du Japon), China AID, Korean Foundation (Fondation privée), PNUD, OMS, UNFPA/FNUAP, Fonds de développement des nations unies pour la femme (UNIFEMME), Haut-Commissariat des Droits de l'Homme, Rotary Club, KOICA (Agence de coopération coréenne), Croix Rouge, Croissant Rouge, Médecins sans frontières.

<b>Fondations privées ou Multinationales</b>	Multinationales basées au Gabon (mines, pétrole, agrobusiness, bois), Heineken, Fondation Bill et Melinda Gates, Fondation Clinton, Fondation Ford, Fondation Sylvia Bongo Ondimba, Fondation Obama Fondation Agha Khan, Fondation Youssou Ndour, Fondation Toyota
<b>Ressources locales en provenance des entreprises privées</b>	Levée de fonds sous forme de prorata des bénéficiaires générés par an ( <i>Fonds pour une sécurité nationale inclusive</i> ) auprès des grandes entreprises, banques – Institution d'une taxe spéciale FPS (boisson, téléphone, cigarettes, carburant – billets d'avion,)
<b>Secteur Privé</b>	Fonds Diasporas, Fonds provenant d'initiatives de la société civile locale (événements spéciaux, dîners, matches, spectacles...)
<b>Secteur public gabonais</b>	Fonds okoumé, Fonds vert climat, Fonds d'entretien routier (FER II), Fonds gabonais d'investissement stratégique (FGIS), Fonds de développement du sport, Fonds national pour l'emploi, Collectivités locales, Caisse de dépôt et de consignation, Caisse de stabilisation et de péréquation (CAISTAB), CNAMGS, CNSS
<b>Secteur privé gabonais</b>	Patronat Banques et assurances RSE

## 5.4 Risques

La présente analyse des risques concerne l'environnement global du cadre national d'intervention. Ainsi la tendance de probabilité de risques est « moyenne ». Des efforts soutenus devront être déployés avant et pendant le démarrage de la mise en œuvre du PAN. Les risques 1 et 6 ont une probabilité « Forte » d'apparition tandis que les risques 2, 3, 4: et 5 ont une probabilité « Moyenne ». L'équipe de la coordination nationale devra être suffisamment compétente et expérimentée dans la mise en œuvre de dispositifs similaire au PAN et dans la coordination de projets multisectoriels et multi-acteurs.

Risques		Atténuation	
Identification	Probabilité	Impact	Stratégie d'atténuation des risques
<b>Risque 1 : Sensibilité politique de la problématique de paix</b>	Fort	Fort	Des stratégies seront adoptées pour passer par les mécanismes multilatéraux et bilatéraux (Ambassade, système des Nations Unies) pour recommander au gouvernement de faciliter les actions des femmes pour la paix conçues dans le cadre du PAN
<b>Risque 2 : Amplification des revendications sociales systémiques</b>	Moyenne	Fort	Le PAN gardera un degré de flexibilité pour adapter les activités aux menaces du moment. Des stratégies pour la mitigation des risques pour les femmes activistes de paix seront développées et seront appliquées.
<b>Risque 3 : Lente opérationnalisation de la coordination nationale</b>	Moyenne	Fort	La première année du programme mettra le paquet dans la construction et l'opérationnalisation de la coordination nationale. Un mapping pour des organisations de femmes dynamiques en matière de paix sera réalisé par province.

<b>Risque 4: Lacunes dans la coordination du programme et l'harmonisation des approches des partenaires de mise en œuvre</b>	Moyenne	Fort	Un atelier de renforcement de capacités sera organisé entre les différentes parties prenantes retenues pour la mise en œuvre du PAN. Il permettra d'harmoniser la compréhension des objectifs du PAN et des programmes et projets associés, des principes et des procédures de gestion. Un plan des réunions statutaires du comité du comité de pilotage et un plan de travail annuel seront élaborés au début de chaque année.
<b>Risque 5 : la mobilisation des ressources</b>	Moyenne	Fort	Un atelier ou une table ronde de présentation du PAN et ses programmes et projets aux bailleurs de fonds sera organisé.
<b>Risque 6 : Instabilité liée aux crises post-électorales</b>	Fort	Fort	Des campagnes de sensibilisation et d'information sur les questions de paix et sécurité seront organisées. Le partage d'expérience avec les acteurs vivants dans les zones affectées par les conflits sera organisé. La documentation et la diffusion des bonnes pratiques seront publiées via un portail WEB en ligne.

## 5.5 Suivi-évaluation

La mise en œuvre du PAN sera fondée sur un système de collecte, d'analyse et de diffusion des données en étroite coordination avec la Direction Générale de la Statistique. En ce qui concerne la politique de suivi et d'évaluation, le Ministère en charge de la promotion et de l'intégration de la femme au développement sera assisté par les ministères en charge de la Défense, de l'Intérieur et des Affaires Etrangères (coordonnateurs adjoints). Les autres ministères sectoriels agiront en tant que partenaires pour assurer un plus grand lien intersectoriel et interdisciplinaire, préconisant ainsi une plus grande mise en œuvre des politiques recommandées pour la période 2020-2023.

Pour que le PAN 2020-2023 ait des effets dans la vie des femmes, des filles et de leurs communautés, leur impact réel devrait faire l'objet d'un suivi systématique et être régulièrement évalué. Pour ce faire, un système de suivi-évaluation intégrant les indicateurs mondiaux du système des nations unies devrait être testé puis mis en place aux fins de rapportage efficaces. Il s'appuiera sur les cadres de résultats du suivi et évaluation. Une attention sera portée aux indicateurs liés aux « résultats » et à l'« impact » car elle permettra de cibler les objectifs sur le long-terme. Pour assurer l'efficacité des mécanismes de communication d'informations, les indicateurs seront alignés sur d'autres indicateurs nationaux ou mondiaux comme les ODD.

### Le mécanisme de suivi

Pour faciliter le suivi et l'évaluation une boîte à outils sera développée, y compris le cadre de mitigation des risques. Le Comité National de Suivi du PAN se réunira, sous la direction du ministère de tutelle, chaque trimestre afin de partager les réalisations, d'évaluer les progrès et les difficultés et de formuler des recommandations. D'autres plateformes visant à examiner les progrès et partager les apprentissages seront animées au cours de la mise en œuvre. Les données recueillies par les Points Focaux FPS au sein des différentes institutions, alimenteront un rapport national annuel sous la coordination du ministère de tutelle.

Ce rapport, ainsi qu'une évaluation indépendante effectuée à mi-parcours par la société civile, permettront de mettre à jour le plan opérationnel des 4 années du PAN 1325 à la lumière des résultats, des défis soulevés et des recommandations formulées. Lorsque le contexte changera, il sera possible d'adapter les stratégies politiques et programmatiques. Lorsque certains objectifs ne seront pas atteints,

il faudra déterminer les obstacles et identifier des solutions possibles et lorsque certains objectifs seront atteints, il faudra en définir d'autres plus ambitieux.

### **Gestion des connaissances**

Pour promouvoir l'innovation et tirer profit des meilleures pratiques des apprentissages et des leçons tirées, un cadre de concertation dénommé « Communauté de pratique » se réunira chaque trimestre. Cela facilitera le partage des connaissances et d'expériences des acteurs multisectoriels dans le cadre d'un espace d'échange participatif. Par ailleurs, des études et des recherches seront menées pour analyser en profondeur des mesures actuelles et futures.

**Indicateur** : Nombre de rapports annuels faisant état des progrès de la mise en oeuvre.

## **5.6 Communication**

La communication incarne un des maillons essentiels du PAN, la stratégie de communication va promouvoir plusieurs outils et techniques pour diffuser le contenu du PAN et de ses programmes thématiques et projets associés mais aussi pour aborder les comportements et les attitudes face à la participation des femmes dans les processus paix. Elle s'appuiera sur le dialogue, la concertation, la réflexion et la participation pour renforcer la communication entre les différentes couches de la société, les acteurs des conflits potentiels et les femmes.

La stratégie portera entre autres sur la communication pour le changement de comportement, les techniques des médias, les campagnes de communication, l'utilisation d'instruments audiovisuels, la traduction et la diffusion dans différentes langues locales pour contribuer à la prise en main des processus. Le but de la stratégie de communication sera de parvenir à un changement social favorable à la participation des femmes aux processus de paix. L'engagement durable des acteurs notamment des leaders communautaires et traditionnels sera requis par la diffusion du PAN et la sensibilisation à travers des messages accessibles.

**Indicateur**: Niveau de mise en oeuvre de la stratégie de communication.

## **5.7 Coopération avec les OSCs**

Le succès de la mise en oeuvre de la Résolution 1325 à travers le PAN 2020-2023, dépend du rôle joué par les mouvements de femmes mais aussi par leur force, leur habileté et leur action au plan national. Les organisations et associations locales de la société civile sont souvent en première ligne en termes d'avancement de l'Agenda FPS et elles sont généralement des prestataires de services essentiels et un soutien crucial pour les femmes dans les contextes post-conflits.

L'institutionnalisation de la participation et de la consultation des OSCs et en particulier des groupes de femmes, dans la conception, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des stratégies du PAN 1325 et de l'agenda Femme, Paix et Sécurité serait la bienvenue. Compte tenu du rôle essentiel des OSCs, un dialogue continu sera maintenu dans le cadre d'échanges et d'apprentissage dénommé « *Communauté de pratiques* ». Les appuis aux organisations et aux mouvements de défense des droits des femmes dans les différentes provinces, départements et cantons du pays seront consolidés afin de mettre en oeuvre des actions novatrices.

**Indicateur**: Le niveau de participation de la société civile à la mise en oeuvre et au suivi du PAN.

## VI. CONCLUSION

La S/RES 1325 adoptée à l'unanimité en octobre 2000 par le CSNU sur les Femmes, la Paix et la Sécurité, a placé la prévention de la violence à l'égard des femmes, la protection de leurs droits et leur participation à la prise de décisions au centre des stratégies visant à assurer la paix et la stabilité mondiales. Après son adoption, des instruments, des politiques, des stratégies, des plans d'actions, des programmes et projets ont été adoptés puis opérationnalisés au niveau mondial, régional et national. L'ONU, par le biais de son Conseil de Sécurité, a adopté huit résolutions supplémentaires de l'Agenda FPS. Il s'agit notamment des résolutions 1820 (2009) ; 1888 (2009); 1889 (2010) ; 1960 (2011) ; 2106 (2013) ; 2122 (2013) ; 2242 (2015) et 2467 (2019). Elles constituent collectivement l'Agenda FPS (AFPS/WPSA) au niveau mondial. Le WPSA est une intégration de la dimension genre qui se concentre sur les femmes et les contraintes auxquelles elles font face dans l'arène de la paix et de la sécurité.

Bien que dépourvu d'un PAN, le Gabon a accompli dans l'ensemble des progrès satisfaisants depuis 2006 dans plusieurs domaines critiques de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing (*Section I : Femmes-Pauvreté et économie, Section II : Education et Formation des Femmes, Section III : Femmes et la santé, Section IV : Femmes et SIDA, Section V : Femmes et prise de décisions, Section VI : Mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme, Section VII : Violences à l'égard des femmes, Section VIII : Droits fondamentaux de la femme et de la petite fille, Section IX : Femmes et environnement, Section X : Femmes et média, Section XI : Femmes et conflits armés*), et à différents niveaux (*constitutionnel, législatif, juridique, politique, gouvernance, social, économique, éducatif, santé maternelle*) grâce à la mise en œuvre d'autres instruments ayant contribué à faire avancer l'Agenda FPS.

D'autres actions ont été menées par le Gabon, c'est le cas de l'élaboration de documents de stratégie de développement et de suivi des progrès pour l'atteinte des Objectifs nationaux de développement y compris les OMD dont le Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) et le Plan d'actions prioritaires (PAP), le Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR), la Stratégie Nationale d'Égalité et d'Équité du Genre, le Plan Décennal de réalisation des OMD et trois Rapports nationaux de suivi des OMD, la stratégie nationale de développement dénommée Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) et la stratégie nationale de l'égalité et de l'équité de genre, etc.

Ces résultats ont trouvé des contextes international, régional et national favorables avec notamment au **niveau international**, la mise en place de nouveaux mécanismes de protection et de contrôle des engagements des États tels que l'Examen Périodique des droits de l'homme, la revue des rapports périodiques devant le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, **au niveau régional**, l'existence de plusieurs instruments de promotion de l'égalité des sexes à travers la politique genre de l'Union Africaine, la Décennie de la femme africaine, le plan d'action sur Femme, Paix et Sécurité de la CEEAC et au **niveau national**, l'adoption depuis septembre 2000 de la déclaration du Millénaire comme une vision globale du développement et promotion d'un véritable partenariat entre les Nations.

La mise en œuvre du PAN 2020-2023 s'appuie sur plusieurs lois, stratégies et plans d'actions nationaux d'autres secteurs impliqués. Afin de donner une impulsion franche à sa mise en œuvre et de l'encadrer pour les années à venir, une feuille de route assortie d'actions prioritaires pour 2020 a été proposée. Ses axes d'interventions permettent d'adresser les défis de la mise en œuvre du PAN énumérés à la section 5.2.

Enfin, lors de l'atelier d'examen et de validation du PAN qui s'est tenu à Libreville du 3 au 4 mars 2020, il a été rappelé le besoin de faire prendre corps cette résolution dans le contexte institutionnel, les mécanismes et processus de prévention des conflits et de consolidation de la paix au Gabon. Au terme de leurs travaux, les participants ont validé le PAN et formulé les recommandations suivantes :

### **A l'attention du Gouvernement :**

- 1) Entreprendre des campagnes de sensibilisation pour le recrutement de plus de femmes dans les forces de défense et de sécurité ;
- 2) Veillez à l'augmentation des effectifs féminins lors des déploiements des missions de soutien à la paix;
- 3) Renforcer la participation des femmes à toutes les étapes du processus de la réforme des secteurs de la paix et de la sécurité ;
- 4) Promouvoir et soutenir la mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre en tant qu'outil d'aide à la concrétisation des engagements internationaux en matière d'égalité femmes-hommes;
- 5) Accompagner les Ministères cibles dans la matérialisation des plans d'actions sectoriels ;
- 6) Offrir toutes les facilités en vue d'une implication forte et une participation soutenue des parties prenantes à la mise en œuvre du PAN et ses programmes et projets.

### **Au Ministère de tutelle en charge de la Promotion et de l'Intégration de la Femme au Développement :**

- 1) Accélérer la mise en place et l'opérationnalisation des organes de gouvernance de l'Agenda FPS;
- 2) Instituer une journée nationale sur les questions de parité homme femme ;
- 3) Impliquer les organisations de la société civile dans le processus de vulgarisation de la R1325 ;
- 4) Renforcer les capacités des parties prenantes à la mise en œuvre du PAN tant au niveau central que déconcentré ;
- 5) Mettre en place et former les points focaux sectoriels au sein des administrations partenaires
- 6) Elaborer un projet de texte incitant le secteur privé à financer les projets sociaux en contrepartie d'une déduction fiscale ;
- 7) Organiser des sessions de formation initiale et continue au bénéfice des membres de la coordination et du comité de pilotage de la R1325 ;
- 8) Organiser des sessions annuelles de restitution et d'informations sur la R1325 ;
- 9) Valoriser les centres de média communautaires pour sensibiliser et informer sur la problématique genre, paix et sécurité ;
- 10) Initier des plaidoyers pour le Gabon auprès des PTF sur le « statut de pays à revenu intermédiaire » afin qu'il ne constitue pas un obstacle pour la mobilisation de financements nécessaire à la mise en œuvre des programmes et projets du PAN ;
- 11) Renforcer les capacités de la société civile en vue de l'appropriation du PAN et de son mécanisme de suivi-évaluation ;
- 12) Instituer un Forum annuel des Femmes pour la Paix et la Sécurité au Gabon ;
- 13) Mettre en place le Réseau Femmes, Paix et Sécurité du Gabon pour soutenir l'action du gouvernement en matière prévention des conflits, consolidation de la paix et la reconstruction post-conflit ;
- 14) Mobiliser les ressources pour la mise en œuvre effective des actions prioritaires de la feuille de route 2020 et celles du PAN 2020-2023.

### **Aux Partenaires Tehniques et Financiers et au secteur privé gabonais:**

- 1) Contribuer aux efforts de mobilisation des ressources de la feuille de route 2020 et du PAN 2020-2023 ;
- 2) Soutenir et appuyer la mise en œuvre du PAN, ses programmes et projets associés ;
- 3) S'intéresser à l'Agenda FPS et contribuer à travers la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) au financement du plan d'investissement associé.

## VII. REFERENCES

- BERGER-DOUCE, S. (2006).** La démarche collective, un outil d'appropriation du management environnemental par les PME. *Revue Sciences de Gestion*, 54, 19-36.
- BAD (2019).** Document de stratégie d'intégration régionale 2019-2025, version révisée juin 2019
- CEEAC (2018).** Plan d'Action Régional pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du conseil de sécurité et des résolutions connexes sur les femmes, la paix et la SECURITE, pour une paix inclusive avec les femmes dans l'espace CEEAC, juin 2018, 33 pages
- GIEC (2007).** Impacts, adaptation et vulnérabilité. *Rapport spécial* à l'intention des décideurs.
- MALLET, C. (2006).** Innovation et mesure de l'appropriation des outils de gestion: proposition d'une démarche de construction d'un tableau de bord. *Colloque sur l'économie de la connaissance dans une perspective européenne, Luxembourg*, 9 novembre.
- NGORO J.B (2012).** Rapport d'analyse genre au sein du projet giz d'appui à la COMIFAC, 55 pages
- OFPRA (2018).** Notes sur les violences sexuelles contre les femmes au Gabon, 9 pages
- ORLIKOWSKI, W.J., OKAMURA, K. et YATES, J. (1999).** Explicit and implicit structuring of genres in electronic communication: reinforcement and change of social interaction. *Organization Science*, 10(1), 83-103.
- PROULX, S. (2002).** Trajectoires d'usages des technologies de communication: formes d'appropriation d'une culture numérique comme enjeu d'une société de savoir. *Annales Télécom*, 57(3-4), 180-189.
- SCHALATEK LIANE (2018):** Fiche sur l'égalité des sexes et le financement climatique. Fondamentaux du financement climatique, HBS, 8 pages
- UN WOMEN (2016).** Mainstreaming Gender in Green Climate Fund Projects, 78 pages
- REPUBLIQUE DU CAMEROUN (2017):** Plan d'Action Nationale de la résolution 1325 et des résolutions connexes du CSNU sur les FPS (2018-2020), 110 pages
- REPUBLIQUE GABONAISE (2010).** Objectifs du millénaire pour le développement, 3<sup>e</sup> rapport national, 122 pages
- REPUBLIQUE GABONAISE (2015).** Rapport national sur la mise en œuvre de la déclaration et du plan d'action de Beijing, 2015, 44 pages
- REPUBLIQUE GABONAISE (2015).** Rapport général sur la situation de la femme gabonaise, 144 pages
- REPUBLIQUE GABONAISE (2015).** Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) - Conférence des Parties 21, 31 mars 2015, 14 pages
- REPUBLIQUE DU MALI (2019).** Plan d'action national pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 et des résolutions connexes du Conseil de sécurité des Nations Unies sur l'agenda Femmes, paix et sécurité au Mali 2019-2023, 44 pages
- COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE (2019).** Rapport sur la mise en œuvre de l'agenda femmes, paix et sécurité en Afrique, octobre 2019, 70 pages
- WANEP (2012).** Guide pour l'élaboration et la mise en œuvre de Plans d'Action Nationaux sur la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU et ses Résolutions Connexes : Vers la Conception et l'Application des Plans d'Action Nationaux, 76 pages
- WOMEN ENGAGE FOR A COMMON FUTURE (2016).** Solutions genre et climat, 36 pages
- WACHEUX, F. (1996).** Méthodes qualitatives et recherche en gestion. Paris, Economica.

## VIII. ANNEXES

## 8.1 Cadre logique

IMPACT: LE PROCESSUS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX ET DE LA SECURITE AU NIVEAU NATIONAL EST INCLUSIF ET GARANTIT UNE IMPLICATION ET PARTICIPATION PARITAIRE ET EQUITABLE DES FEMMES DANS LES INSTANCES DECISIONNELLES			
Axe 1	Prévention, gestion, et transformation des conflits aux niveaux national et sous régional et lutte contre les violences basées sur le genre		
Effet 1	La prévention, la gestion et la transformation des conflits au niveau national et sous régional et la lutte contre les violences basées sur le genre sont renforcées		
Objectif 1	Assurer la prévention, la gestion et la transformation des conflits au niveau national et sous régional et l'intégration de la problématique hommes-femmes dans toutes les activités et stratégies de prévention des conflits, la création des mécanismes et institutions tenant compte des besoins des femmes et le redoublement des efforts pour la prévention des violences à l'encontre des femmes, notamment diverses formes de violence sexuelle		
Produits	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses et risques
Produit 1.1 : <b>Les femmes sont impliquées effectivement dans la prévention des conflits, la gestion des crises et les processus de paix au niveau local, national et régional</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence/Inscription des questions de la S/RES 1325 FPS dans les Agendas des Chefs d'Etats et d'autres institutions de mise en oeuvre</li> <li>▪ Nombre de dispositions de la S/RES 1325 débattues lors des sommets, conférences, Conseils au niveau régional et national</li> <li>▪ Nombre de sessions ou pré-conférences consacrées à la thématique Femmes, Paix, Sécurité (FPS)</li> <li>▪ Existence des points focaux et des rapports sur la Résolution 1325 provenant des Ministères en charge du Genre, des Affaires étrangères et des Armées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Compte rendus ou procès-verbaux des sessions de conférences</li> <li>▪ Rapports annuels de suivi et évaluation de la mise en oeuvre du PAN de la S/RES 1325</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faible niveau de mise en oeuvre du PAN</li> <li>▪ Mécanismes d'implication et de participation non opérants</li> <li>▪ Faible et tardive mobilisation des ressources</li> </ul>
Produit 1.2 : <b>Les structures de prévention et de gestion des conflits travaillent en synergie pour impliquer les femmes dans la prévention et le règlement pacifique des conflits</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Niveau de prise en compte du genre dans la gestion des conflits</li> <li>▪ Nombre de formations en genre et parité organisées</li> <li>▪ Nombre de modules de formations élaborés</li> <li>▪ Nombre de femmes formées et intégrées dans la gestion des conflits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports sur la prise en compte du genre dans les politiques sectorielles au niveau national</li> <li>▪ Rapports de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Absence d'orientations en matière de développement de synergies et de complémentarités entre les structures</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de femmes intégrées dans les structures</li> </ul>		
Produit 1.3 : <b>La coordination nationale en matière de protection et de lutte contre les VBGs est assurée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de sessions de plaidoyers</li> <li>▪ Nombre de mesures d'application des lois réprimant les VBGs</li> <li>▪ Existence d'accords sur l'extradition et la persécution des auteurs de crimes à caractère sexuel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports d'évaluation des politiques et programmes nationaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Volonté politique affirmée</li> <li>▪ Défaillance du mécanisme national de coordination</li> <li>▪ Existence d'un inventaire des pays avec lesquels le Gabon a des accords d'extraditions</li> <li>▪ Volonté de lutter contre l'impunité</li> </ul>
Produit 1.4 : <b>Un Observatoire sur la parité des genres et la lutte contre les VBGs doté d'un centre d'excellence de formation et de recherche à vocation régionale sont créés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence et fonctionnement des structures</li> <li>▪ Nombre de rapports d'analyse</li> <li>▪ Nombre de formations délivrées</li> <li>▪ Nombre de publications réalisées</li> <li>▪ Nombre de personnel recruté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports d'analyses</li> <li>▪ Rapports annuels</li> <li>▪ Mandat de l'Observatoire</li> <li>▪ Mandat du Centre</li> <li>▪ Statistiques sur les FPS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Volonté politique</li> <li>▪ Disponibilité des financements</li> </ul>
<b>Axe 2</b>	<b>Protection et respect des droits humains de la femme et de la fille et prise en compte des enjeux liés à l'égalité femme-homme dans les politiques et programmes de relèvement et redressement dans les situations de conflit et post-conflit</b>		
Effet 2	La protection et le respect des droits humains de la femme et de la fille et la prise en compte des enjeux liés à l'égalité femme-homme dans les politiques et programmes de relèvement et redressement dans les situations de conflit et post-conflit sont accrus		
Objectif 2	Assurer la protection et défense des droits humains de la femme et de la fille, la prise en compte des enjeux liés à l'égalité femme-homme, amplifier les efforts en matière de protection, de santé physique et mentale, de bien-être ainsi que la dignité des femmes et des filles et intégrer la problématique femmes-hommes dans les réformes juridiques et institutionnelles		
Produits	<b>Indicateurs</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Hypothèses et risques</b>
Produit 2.1 : <b>Des systèmes, procédures et mécanismes sont mis en place pour faciliter l'implication des femmes dans les processus de paix et de médiation aux niveaux local, national et sous régional</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence du guide sur l'intégration du genre dans les processus d'alerte précoce (MARAC et EMR) et de médiation</li> <li>▪ Nombre de responsables formés au niveau local et national sur le guide de l'intégration du genre dans les processus d'alerte précoce (MARAC et EMR) et de médiation</li> <li>▪ Nombre de femmes médiatrices formées</li> <li>▪ Nombre de femmes impliquées dans les processus de maintien de la paix</li> <li>▪ Niveau d'implication des femmes dans les processus de paix ou de négociations au niveau régional</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Disponibilité du Guide National</li> <li>▪ Compte rendus des sessions de formation</li> <li>▪ Rapports sur le déroulement des processus de paix</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Non élaboration du guide</li> <li>▪ Les responsables ne s'intéressent pas au guide</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de femmes formées</li> <li>▪ % femmes dans les missions de maintien de la Paix</li> <li>▪ Création d'un repertoire national</li> </ul>		
Produit 2.2 : <b>Des projets conjoints sur l'intégration de la Résolution 1325 dans les programmes de lutte contre les menaces nationales et régionales à la paix sont réalisés (terrorisme et extrémisme violent, groupes armés, piraterie maritime, criminalité transfrontalière, armes légères de petits calibres)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de partenariats établis</li> <li>▪ Nombre de projets conjoints soumis et financés</li> <li>▪ Nombre d'associations de femmes participants dans les programmes de lutte contre les menaces sécuritaires</li> <li>▪ Nombre de campagne de sensibilisation adressé aux femmes sur les questions de terrorisme et d'extrémisme violent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports d'évaluation des projets de lutte contre les menaces nationales et régionales à la paix</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Volonté politique des Etats de mener des projets conjoints</li> <li>▪ Disponibilité des financements</li> </ul>
Produit 2.3 : <b>Des politiques publiques basées sur la Résolution 1325 permettent d'harmoniser les lois et les programmes en rapport avec la protection des femmes avant, pendant ou après les conflits</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elaboration d'une étude sur l'indice de sécurité physique des femmes au niveau national</li> <li>▪ Existence d'un guide national sur la mise en œuvre de la Résolution 1820</li> <li>▪ Nombre d'instruments juridiques harmonisés</li> <li>▪ Nombre de militaires et policiers hommes et femmes formés sur le Droit Humanitaire International</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cadre légal et législatif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Non révision de la constitution et du code civil et criminel pour y mettre des dispositions sur l'égalité des genres</li> </ul>
Produit 2.4 : <b>La prise en compte des besoins et intérêts spécifiques des femmes est effective dans les projets post-conflit (DDR, justice post-conflit, RSS, rapatriement, réhabilitation et réinsertion des victimes de conflits armés, reconstruction...) et les programmes de développement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de mécanismes locaux de résolution des conflits éprouvés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etude régionale sur les besoins sexospécifiques</li> <li>▪ Rapport des missions des opérations de soutien à la paix</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Genre non priorisé par les gestionnaires</li> </ul>
<b>Axe 3</b>	<b>Participation et représentation égalitaire des femmes dans les institutions de prise de décision et les mécanismes de consolidation de la paix aux niveaux national, sous-régional, régional et international</b>		
Effet 3	La participation et représentation égalitaire des femmes dans les institutions de prise de décision et les mécanismes de consolidation de la paix aux niveaux national, sous-régional, régional et international sont accrues		

Objectif 3 (3a et 3b)	<p>3a) Promouvoir et appuyer la participation active et utile des femmes à tous les processus de paix ainsi que leur représentation égalitaire dans les instances décisionnaires officielles ou non et dans les mécanismes de consolidation de la paix aux niveaux national, sous-régional, régional et international</p> <p>3b) Améliorer le travail en partenariat et en réseau avec les associations et organisations de défense des droits des femmes au niveau local, national, sous-régional et international et soutenir la nomination de femmes à des postes clefs des composantes militaires et civiles des forces de Défense et de maintien de l'ordre</p>		
Produits	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses et risques
Produit 3.1 : <b>La parité hommes-femmes dans les instances de prise de décisions ainsi que dans les structures de prévention des conflits au niveau communautaire national et régional est promue</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ % de représentation des femmes dans les sphères de prise de décisions ainsi que dans les structures de gestion des conflits au niveau national et sous-régional</li> <li>▪ Nombre des femmes et des jeunes intégrés aux mécanismes de prise des décisions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports</li> <li>▪ Etudes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Résistance et faible implication des parties prenantes au niveau national</li> </ul>
Produit 3.2 : <b>Des politiques nationales sont adoptées en vue d'augmenter le recrutement des femmes et accroître la participation des femmes dans les forces de défense et de sécurité nationales ainsi que dans les opérations de maintien de la paix</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ % de représentation des femmes dans les corps de défense et de sécurité et dans les opérations de soutien à la paix</li> <li>▪ Nombre d'ateliers d'échanges et de sensibilisation</li> <li>▪ Actes de décisions prises par le Gouvernement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport au niveau national</li> <li>▪ Etudes/Enquêtes</li> <li>▪ Rapports des ateliers</li> <li>▪ Statistiques des opérations de soutien à la paix</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Disparités en termes de volonté politique</li> </ul>
Produit 3.3 : <b>Des structures fédératives de femmes sont créées en vue de renforcer la participation et la représentation des femmes au niveau national (Réseau National FPS, Réseau de Femmes Médiatrices)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence de réseaux</li> <li>▪ Fonctionnement de ces réseaux (nombre d'ateliers et d'actions menées)</li> <li>▪ Nombre de cadre de concertation des plateformes multiacteurs ayant des synergies d'actions formalisées et institutionnalisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports</li> <li>▪ Documents de création de ces structures</li> <li>▪ Statuts</li> <li>▪ Compte-rendu des activités</li> <li>▪ Liste des membres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Disponibilité des financements</li> <li>▪ Dynamisme des membres</li> </ul>
<b>Axe 4</b>	<b>Femmes, filles, gestion de l'environnement et changements climatiques</b>		
Effet 4	Les femmes et les filles sont associées à la prise de mesures d'urgence pour lutter contre les changements climatiques, les risques et catastrophes, la protection de l'environnement et leurs capacités de résilience sont renforcées		
Objectif 4	Promouvoir le concept genre et climat en impliquant les femmes et les filles et en renforçant leur résilience et capacité d'adaptation face aux aléas climatiques, risques et catastrophes naturelles et gestion de l'environnement		
Produits	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses et risques

<p><b>Produit 4.1 : Des mesures relatives à la gestion de l'environnement, aux changements climatiques, risques et catastrophes naturelles ainsi que la prise en compte du genre dans l'action climatique sont incorporées dans les politiques publiques, les stratégies et la planification nationale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence de politiques, stratégies ou plans d'actions intégrés visant à améliorer l'aptitude à s'adapter, à renforcer la résilience aux incidences négatives des changements climatiques et à favoriser de faibles émissions de GES (PNA, CDN, CN RBA)</li> <li>▪ Existence d'une étude sur le genre, climat et environnement au niveau national</li> <li>▪ Nombre d'ateliers d'échanges et de validation des conclusions de l'étude, des projets de lois, des stratégies et des plans d'actions</li> <li>▪ Actes de décisions prises par le Gouvernement</li> <li>▪ Nombre d'instruments juridiques opérationnalisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports d'études</li> <li>▪ Rapports d'ateliers</li> <li>▪ Communiqué de conseils de ministres</li> <li>▪ Journal officiel</li> <li>▪ Cadre légal et législatif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Absence de volonté politique</li> <li>▪ Désintéressement des acteurs en charge de la conception des politiques publiques</li> </ul>
<p><b>Produit 4.2 : La promotion du genre et de l'égalité des sexes est priorisée pour mobiliser les financements climatiques nécessaires à la mise en œuvre de la CDN du Gabon, l'implication active des femmes dans les réseaux et plateformes pourvoyeuses de solutions innovantes techniques et transformatives est effective</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence de directives relatives à la promotion du genre et de l'égalité des sexes</li> <li>▪ % de femmes impliquées dans la mise en œuvre du plan climat (NDC/CDN) du Gabon</li> <li>▪ Nombre de projets soumis dans le cadre d'appel à projets</li> <li>▪ % de femmes impliquées dans les réseaux et plateformes pourvoyeuses de solutions innovantes techniques et transformatives</li> <li>▪ Plaidoyer et mobilisation des ressources</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cadre légal et législatif</li> <li>▪ Journal officiel</li> <li>▪ Site de consultation des opérations de passation de marchés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Absence de volonté politique</li> <li>▪ Désintéressement des femmes</li> <li>▪ Non implication des femmes dans le processus de planification et de révision de la CDN du Gabon</li> </ul>
<p><b>Produit 4.3 : L'éducation et la sensibilisation en matière d'adaptation aux changements climatiques, d'atténuation de leurs effets, de réduction de leur</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'établissements ayant intégré dans leurs programmes d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire les questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation des effets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports</li> <li>▪ Passages télévisés</li> <li>▪ Vidéo en ligne suivies sur les réseaux sociaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Disponibilité des financements</li> </ul>

<p><b>impact et des systèmes d'alerte rapide sont promues et soutenus</b></p>	<p>de ces changements et à la réduction de leur impact, ainsi qu'aux systèmes d'alerte rapide</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de programmes de sensibilisation conçus et enseignés sur la thématique de l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation des effets, la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte</li> <li>▪ Nombre de campagnes de sensibilisation menées auprès des organisations des femmes et filles</li> <li>▪ Nombre de conventions de partenariats signées en soutien aux différentes campagnes</li> </ul>		
<p><b>Produit 4.4 : La résilience et les capacités d'adaptation des femmes et filles face aux aléas climatiques, risques et catastrophes naturelles, gestion de l'environnement est renforcée et les moyens de planification et de gestion efficaces pour y faire face mobilisés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence d'un cadre intégré du renforcement des capacités institutionnelles, systémiques et individuelles en faveur des mesures d'adaptation et d'atténuation, de transfert de technologie et de développement</li> <li>▪ Nombre de femmes et filles décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes naturelles</li> <li>▪ Existence de stratégies nationales de réduction des risques conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)</li> <li>▪ % d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale.</li> <li>▪ Nombre de communes faisant l'objet d'un plan de prévention des risques et catastrophes approuvé ou révisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports d'études</li> <li>▪ Rapports de commissions parlementaires</li> <li>▪ Communiqué de conseils de ministres</li> <li>▪ Cadre légal et législatif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Absence de volonté politique</li> <li>▪ Faibles synergies et complémentarités entre les différentes administrations en charge de la conception des politiques publiques</li> <li>▪ Disponibilité des financements</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de chocs climatiques répertoriés et suivis</li> <li>▪ Nombre de conflits homme/faune declares et ayant fait l'objet d'indemnisation</li> <li>▪ Nombre de projet agroindustriel mis en en oeuvre au plan national sur la base de standards internationaux (RSPO, ISO, etc.)</li> <li>▪ Nombre de projets axés sur l'économie bleue et finances aux associations féminines</li> </ul>		
<b>Axe 5</b>	<b>Autonomisation et inclusion économique de la femme</b>		
Effet 5	L'autonomisation et l'inclusion économique de la femme sont promues et soutenues		
Objectif 5	Renforcer les efforts de sécurité économique des femmes, augmenter le potentiel de production et stimuler considérablement les possibilités de développement économique et social du pays et l'émancipation de la femme à travers son autonomisation et inclusion économique		
	<b>Produits</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Sources de vérification</b>
	<b>Produit 5.1 : Le cadre juridico-fiscal associé à la pratique des activités économiques est amélioré pour lutter efficacement contre les inégalités entre les genres et toutes autres dispositions discriminatoires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence d'une étude de l'impact de la fiscalité sur l'entrepreneuriat féminin</li> <li>▪ Nombre d'ateliers de validation des conclusions de l'étude et des projets de lois, stratégies et plans d'actions</li> <li>▪ Actes de décisions prises par le Gouvernement</li> <li>▪ Nombre d'instruments juridiques opérationnalisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports d'études</li> <li>▪ Rapports d'ateliers</li> <li>▪ Communiqué de conseils de ministres</li> <li>▪ Journal officiel</li> <li>▪ Cadre légal et législatif</li> </ul>
	<b>Produit 5.2 : L'amélioration de la performance de l'indice de l'égalité de genre publié par la Banque Africaine de Développement (BAD) permet de hâter l'autonomisation et l'inclusion économique de la femme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Amélioration du score de l'indice de l'égalité de genre publié par la Banque Africaine de Développement (BAD) en 2015 classant le Gabon à la 28<sup>e</sup> place sur 52 pays africains pour un classement du Gabon à la 23<sup>e</sup> place sur 52 pays africains en 2023</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports d'études</li> <li>▪ Rapports d'ateliers</li> <li>▪ Communiqué de conseils de ministres</li> <li>▪ Cadre légal et législatif</li> <li>▪ Consultation de l'indice sur le site web de la BAD</li> </ul>
			<b>Hypothèses et risques</b>
			<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Volonté politique</li> <li>▪ Désintéressement des acteurs en charge de la conception des politiques publiques</li> </ul>
			<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Volonté politique pour la prise de mesures en faveur de l'égalité dans les opportunités économiques, l'égalité en matière de développement humain et l'égalité sur le plan des droits et des institutions et l'intégration des dimensions liées à la production de richesse, au développement humain durable, à l'égalité de genre et représentativité des</li> </ul>

Produits		Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses et risques
Produit 5.3 : <b>Amélioration de l'offre de formation professionnelle, l'accès à l'information, la formation en leadership, gestion financière, la culture associative et l'entrepreneuriat féminin, vulgarisation des dispositifs d'autonomisation existants pour le renforcement des capacités de la femme et de la jeune fille</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de programmes de formation initiale ou continue en leadership, gestion financière, culture associative, l'entrepreneuriat féminin conçus et dispensés</li> <li>▪ Nombre de visites de dispositifs d'autonomisation</li> <li>▪ Existence de bulletin d'information spécialisé dédié à la thématique FSP et autres connexes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports</li> <li>▪ Compte-rendu</li> <li>▪ Bibliothèque associatives</li> </ul>	<p>femmes dans les instances dirigeantes de la société</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Disponibilité des financements</li> </ul>
Produit 5.4 : <b>Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles dans le respect de la législation nationale pour une autonomisation socioculturelle et économie pleinement assumée et une inclusion financière effective</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière de ressources économiques, d'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles</li> <li>▪ % de femmes titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles</li> <li>▪ % de femmes ayant le statut de cheffes d'exploitation agricole</li> <li>▪ % de femmes propriétaires ou locataires de terres agricoles</li> <li>▪ Existence d'un état des lieux sur la microfinance au service des FPS</li> <li>▪ Nombre de femmes formées à l'ingénierie de projets et mobilisation des ressources</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cadre légal et législatif</li> <li>▪ Journal officiel</li> <li>▪ Site de consultation des opérations de passation de marchés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Volonté politique pour lutter contre l'assujettissement de la femme et de la jeune fille à travers l'accès égal aux ressources de production, aux opportunités, à l'emploi salarié et décent, aux services publics et au développement des AGRs viables</li> <li>▪ Désintéressement des femmes</li> </ul>
<b>Axe 6</b>	<b>Coordination, promotion et mise en œuvre de la résolution 1325, mobilisation des ressources, partenariats durables, suivi-évaluation du plan d'action national</b>			
Effet 6	Mettre en place les organes et outils de pilotage du PAN, les mécanismes partage et de divulgation des informations			
Objectif 6	Assurer la coordination, la promotion de l'appropriation et la mise en œuvre de la résolution 1325, la mobilisation des ressources, l'établissement de partenariats stratégiques durables et le suivi-évaluation du plan d'action national et des programmes et projets associés			
Produits		Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses et risques

<p><b>Produit 6.1 : L'intégration des actions de la résolution 1325 et son PAN dans la législation nationale permet d'harmoniser les politiques et les programmes en rapport avec la protection des femmes avant, pendant et après les conflits</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de politiques/programmes sectoriels intégrant des objectifs de la R1325</li> <li>▪ Nombre d'initiatives liées à la R1325 mises en œuvre par les secteurs ministériels</li> <li>▪ Nombre de formations délivrées sur la mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cadre légal et législatif</li> <li>▪ Journal officiel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Volonté politique</li> </ul>
<p><b>Produit 6.2 : Les Partenaires s'approprient le PAN comme document de référence pour leur planification, s'engagent à apporter leur assistance technique aux différentes actions de plaidoyers et de Fundraising et à soutenir sa mise en œuvre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de partenaires engagés à appuyer la mise en œuvre du PAN</li> <li>▪ Nombre de partenaires intégrant des objectifs de la Résolution 1325 dans leur planification</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accords/Conventions signés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dynamisme de l'équipe de coordination nationale du PA 1325</li> <li>▪ Disponibilité des financements</li> </ul>
<p><b>Produit 6.3 : Des campagnes de communication, sensibilisation, information et éducation sur la résolution 1325 et son PAN sont menées à toutes les échelles et auprès de toutes les catégories des parties prenantes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ % de la population ayant des connaissances sur le contenu de la Résolution et de son PAN</li> <li>▪ Nombre d'outils de marketing et supports de communication du PAN 1325 et ses réalisations</li> <li>▪ Nombre de médias audio-visuels relayant à travers les réseaux de communicateurs, les informations sur la R1325, son PAN et ses réalisations</li> <li>▪ Nombre de programmes de sensibilisation et d'éducation élaborés et exécutés au moins à 75% au niveau national d'ici 2023</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Enquêtes/sondages</li> <li>▪ Stratégie de communication</li> <li>▪ Mécanismes de partage et d'échanges d'informations</li> <li>▪ Presse/Média</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dynamisme de l'équipe de pilotage du PAN</li> <li>▪ Disponibilité des financements</li> </ul>
<p><b>Produit 6.4 : Mise en place des partenariats durables et stratégiques entre le gouvernement du Gabon, les entités régionales, les agences des organisations internationales et la société civile</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'ateliers et nature des partenariats engagés autour de la Résolution 1325</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport sur les opportunités de partenariats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dynamisme de l'équipe de pilotage du PAN</li> <li>▪ Disponibilité des financements</li> </ul>

<p>à travers la mise en œuvre de la <b>Résolution 1325</b></p>			
<p><b>Produit 6.5 : Des programmes de formations et de recherches de la thématique FPS sont développés et mis en œuvre afin de promouvoir le dialogue entre les politiques et les chercheurs pour une valorisation efficace des résultats de la recherche sur le thème FPS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence d'une étude diagnostic de la formation et la recherche sur le thème FPS</li> <li>▪ Existence d'un programme de formation, d'un plan et programme national de recherche sur le thème FPS</li> <li>▪ Existence d'un cadre de concertation et de renforcement des partenariats entre la recherche et les autres parties prenantes</li> <li>▪ Existence de plates-formes d'échanges et partage des informations entre politiques et les chercheurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports d'études</li> <li>▪ Rapports biannuel sur les données de recherches publiées</li> <li>▪ Presse/média</li> <li>▪ Base des données sur les FPS</li> <li>▪ Compte-rendu de rencontres de dialogue entre chercheurs et politiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dynamisme de l'équipe de pilotage du PAN</li> <li>▪ Disponibilité des financements</li> </ul>
<p><b>Produit 6.6 : La série d'indicateurs FPS du système des nations-unies est adaptée au contexte gabonais et les systèmes d'informations associés développés afin de permettre l'organisation de missions de suivi-évaluation et la production annuelle des rapports attendus par le secrétariat des nations unies</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence de projets financés</li> <li>▪ Existence d'une stratégie de production des données et divulgation des informations</li> <li>▪ Existence d'un système de suivi-évaluation</li> <li>▪ Existence de systèmes d'informations</li> <li>▪ Indice FPS Gabon de l'Institut Georgetown</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports de projets</li> <li>▪ Rapports de développement de systèmes d'information et système de suivi-évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dynamisme de l'équipe de pilotage du PAN</li> <li>▪ Disponibilité des financements</li> </ul>
<p><b>Produit 6.7 : Une coordination FPS dotée de toutes les commodités techniques et fiduciaires est mise en place et chargée de l'identification, de la formulation, la mobilisation des ressources, la mise en œuvre, le suivi-évaluation et la coordination de toutes actions relatives au PAN</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence d'une coordination nationale opérationnelle</li> <li>▪ Existence de manuel de procédures administratives, comptables et financières</li> <li>▪ Existence de manuel de suivi et évaluation</li> <li>▪ Existence d'une stratégie de mobilisation des ressources</li> <li>▪ Existence d'une stratégie de communication et supports marketing</li> <li>▪ Existence d'un système de gestion de l'information financière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports d'avancements</li> <li>▪ Rapports comités de pilotage de projets</li> <li>▪ Rapports de missions de supervisions des bailleurs</li> <li>▪ Compte-rendu de réunions</li> <li>▪ Rapports d'audit</li> <li>▪ Visuels COM &amp; Marketing</li> <li>▪ Logiciel TOM2PRO</li> <li>▪ Conventions de financements signées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dynamisme de l'équipe de pilotage du PAN</li> <li>▪ Disponibilité des financements</li> </ul>

## 8.2 Actions et chronogramme

<b>Axe 1</b>	<b>Prévention, gestion, et transformation des conflits aux niveaux national et sous régional et lutte contre les violences basées sur le genre</b>						
Effet 1	La prévention, la gestion et la transformation des conflits au niveau national et sous régional et la lutte contre les violences basées sur le genre sont renforcées						
Objectif 1	Assurer la prévention, la gestion et la transformation des conflits au niveau national et sous régional et l'intégration de la problématique hommes-femmes dans toutes les activités et stratégies de prévention des conflits, la création des mécanismes et institutions tenant compte des besoins des femmes et le redoublement des efforts pour la prévention des violences à l'encontre des femmes, notamment diverses formes de violence sexuelle						
Produit 1.1	<b>Les femmes sont impliquées effectivement dans la prévention des conflits, la gestion des crises et les processus de paix au niveau local, national et régional</b>						
Actions	Indicateurs	Sources de vérification	Responsables	Calendrier			
				2020	2021	2022	2023
Action 1.1.1 : <b>Organiser des plaidoyers auprès du Chef de l'Etat, des Ministres sectoriels en charge des questions genre, affaires étrangères, défense, intérieur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de dispositions en rapport avec la S/RES 1325 contenues dans les documents de travail des séances de travail, audiences avec les Chefs d'Etat, ministres sectoriels et autres partenaires au développement en charge de l'animation des processus de dialogue et de négociations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Documents de travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> <li>Société civile</li> </ul>				
Action 1.1.2 : <b>Organiser des plaidoyers auprès de la CEEAC pour une approche inclusive des sessions de paix et sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Niveau d'intégration de la S/RES 1325 dans les documents de travail des Conférences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Documents de travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
Action 1.1.3 : <b>Organiser des sessions parallèles sur la thématique Femmes, Paix et Sécurité ou des sessions pré-sommet en rapport avec les Résolution 1325 et 1820</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de sessions ou pré-conférences consacrées à la thématique FPS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports des sessions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> <li>CEEAC</li> </ul>				

Action 1.1.4 : <b>Renforcer les capacités des points focaux sur la Résolution 1325 dans les Ministères sectoriels partenaires en lien avec le MARAC et EMR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence des points focaux et des rapports sur la Résolution 1325 provenant des Ministères en charge des questions de Genre, des Affaires étrangères et Défense, Intérieur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports sur la Résolution 1325</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
Produit 1.2	<b>Les structures de prévention et de gestion des conflits travaillent en synergie pour impliquer les femmes dans la prévention et le règlement pacifique des conflits</b>						
Actions	Indicateurs	Sources de vérification	Responsables	Calendrier			
				2020	2021	2022	2023
Action 1.2.1 : <b>Organiser des formations en genre pour les autorités et institutions (médiateur, institutions traditionnelles)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence dans l'agenda de la CEEAC</li> <li>Nombre d'autorités formées</li> <li>Niveau de prise en compte du genre dans la gestion des conflits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports des institutions (médiateur, institutions traditionnelles)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> <li>Système des Nations Unies au Gabon</li> <li>Experts Genre externes</li> </ul>				
Action 1.2.2. <b>Former les forces de l'ordre sur le droit humanitaire international et la lutte contre les VBGs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de personnes formées en genre et prévention de l'exploitation et des abus sexuels</li> <li>Nombre de modules de formations élaborés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> <li>Experts Genre externes</li> <li>Croix Rouge</li> </ul>				
Action 1.2.3. <b>Élaborer et mettre en œuvre des plans de prévention et de lutte contre la prolifération des armes légères et de petits calibres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence des plans de prévention et de lutte contre la prolifération des armes légères et de petits calibres assortie d'une démarche sexospécifique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> <li>Ministère de la Défense</li> <li>Ministère de l'Intérieur</li> </ul>				
Action 1.2.4. <b>Renforcer les capacités des structures de prise en charge psychosociale, médicale et juridique des victimes des VBG</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de structures renforcées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> <li>Croix Rouge</li> <li>Société Civile</li> </ul>				
Produit 1.3	<b>La coordination nationale en matière de protection et de lutte contre les VBGs est assurée</b>						

Actions	Indicateurs	Sources de vérification	Responsables	Calendrier			
				2020	2021	2022	2023
Action 1.3.1. <b>Plaidoyer pour mettre fin à l'impunité des auteurs de violences sexuelles et pour l'application du protocole sur la prévention et la suppression des violences sexuelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de mesures d'application des lois réprimant les VBGs</li> <li>▪ Existence d'accords sur l'extradition et la répression des criminels</li> <li>▪ Nombre de cas jugés au tribunal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ -Rapports sur l'éradication de l'impunité des VBGs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> <li>▪ Ministère de la Justice</li> <li>▪ Société Civile</li> <li>▪ Ministère des Affaires Etrangères</li> </ul>				
Action 1.3.2. <b>Initier des accords en matière pénale et coopération policière en matière de la lutte contre les VBGs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Signatures des accords</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Documents des accords</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> <li>▪ Ministère de la justice</li> <li>▪ Ministère de l'Intérieur</li> <li>▪ Ministère des Affaires Etrangères</li> </ul>				
Action 1.3.3 : <b>Former les forces de l'ordre sur le droit international humanitaire et la lutte contre les VBGs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de policiers (hommes et femmes) formés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports des formations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
Action 1.3.4 : <b>Créer une structure nationale pilote pour la prise en charge psychosociale, médicale et juridique des victimes des VBG</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence et fonctionnement de la structure</li> <li>▪ Nombre de cas pris en charge par la structure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Siège de la structure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
Produit 1.4	<b>Un Observatoire sur la parité des genres et la lutte contre les VBGs doté d'un centre d'excellence de formation et de recherche à vocation régionale sont créés</b>						
Actions	Indicateurs	Sources de vérification	Responsables	Calendrier			
				2020	2021	2022	2023
Action 1.4.1. <b>Plaidoyer auprès des instances continentales, sous-régionales et de PTFs pour la création d'un centre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence de documents de plaidoyers</li> <li>▪ Existence d'une note conceptuelle de projet pour la</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports</li> <li>▪ Comptes-rendus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> <li>▪ Société civile</li> </ul>				

<b>d'excellence de formation et de recherches incluant un observatoire à vocation régionale spécialisé sur le Genre et les VBGs</b>	mise en place du centre et de l'observatoire		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ UA</li> <li>▪ CEEAC</li> <li>▪ SNU-Gabon</li> </ul>				
<b>Action 1.4.2. Initier des plaidoyers en vue de la mobilisation des ressources nécessaires à la création, au fonctionnement et à l'organisation des structures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence de documents de plaidoyers</li> <li>▪ Signature d'accords</li> </ul>	Documents des accords	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> <li>▪ Système des Nations Unies au Gabon</li> </ul>				
<b>Action 1.4.3. Créer, organiser et faire fonctionner les deux structures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence d'accords de siège</li> </ul>	Rapports	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> <li>▪ Partenaires Techniques et Financiers</li> </ul>				
<b>Axe 2</b>	<b>Protection et respect des droits humains de la femme et de la fille et prise en compte des enjeux liés à l'égalité femme-homme dans les politiques et programmes de relèvement et redressement dans les situations de conflit et post-conflit</b>						
Effet 2	La protection et le respect des droits humains de la femme et de la jeune fille et la prise en compte des enjeux liés à l'égalité femme-homme dans les politiques et programmes de relèvement et redressement dans les situations de conflit et post-conflit sont accrus						
Objectif 2	Assurer la protection et défense des droits humains de la femme et de la fille, la prise en compte des enjeux liés à l'égalité femme-homme, amplifier les efforts en matière de protection, de santé physique et mentale, de bien-être ainsi que la dignité des femmes et des filles et intégrer la problématique femmes-hommes dans les réformes juridiques et institutionnelles						
Produit 2.1	<b>Des systèmes, procédures et mécanismes sont mis en place pour faciliter l'implication des femmes dans les processus de paix et de médiation aux niveaux local, national et sous-régional</b>						
Actions	Indicateurs	Sources de vérification	Responsables	Calendrier			
				2020	2021	2022	2023
<b>Action 2.1.1 : Elaborer un Guide national sur l'intégration du genre dans les processus d'alerte précoce (MARAC et EMR) et de médiation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence et validation du guide national sur l'intégration du genre dans les processus d'alerte précoce</li> </ul>	Document du guide	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> <li>▪ Ministères sectoriels</li> <li>▪ CEEAC</li> <li>▪ Croix Rouge</li> </ul>				
<b>Action 2.1.2 : Former les acteurs et actrices impliqués dans la gestion des conflits,</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de responsables formés par pays</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports des formations</li> <li>▪ Rapports des institutions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				

<b>les décideurs et les autres responsables des institutions de gestion des conflits et de médiation sur l'intégration du genre dans les processus de paix</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Degré d'implication des femmes dans les processus de paix ou de négociations au niveau de la CEEAC</li> <li>Nombre de femmes formés et intégrés dans les mécanismes de gestion des conflits</li> </ul>	de gestion des conflits et de médiation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministères sectoriels</li> <li>CEEAC</li> <li>Organisations féminines</li> </ul>				
<b>Action 2.1.3 : Recruter et former les femmes candidates pour les missions de maintien de la paix et de sécurité organisées au niveau national et régional</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de femmes impliquées dans chacun des processus de paix</li> <li>% femmes dans les missions de maintien de la paix</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports sur les missions de paix et de sécurité organisées au niveau régional</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> <li>Ministères sectoriels</li> <li>Organisations féminines</li> </ul>				
<b>Produit 2.2</b>	<b>Des projets conjoints sur l'intégration de la Résolution 1325 dans les programmes de lutte contre les menaces nationales et régionales à la paix sont réalisés (terrorisme, extrémisme violent, piraterie maritime, criminalité transfrontalière, armes légères de petits calibres)</b>						
<b>Actions</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Responsables</b>	<b>Calendrier</b>			
				<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Action 2.2.1 : Elaborer des projets communs sur l'intégration de la Résolution 1325 dans la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et les groupes armés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de projets identifiés et élaborés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports d'évaluation de projets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
<b>Action 2.2.2 : Mettre en oeuvre des projets régionaux sur les méthodes de planification et de budgétisation selon le genre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de projets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports de projets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
<b>Action 2.2.3. Initier des études et publier régulièrement des rapports avec des données désagrégées selon les genres dans tous les secteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'étude et rapports avec des données désagrégées selon les genres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports national</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
<b>Produit 2.3</b>	<b>Des politiques publiques basées sur la Résolution 1325 permettent d'harmoniser les lois et les programmes en rapport avec la protection des femmes avant, pendant ou après les conflits</b>						
<b>Actions</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Responsables</b>	<b>Calendrier</b>			
				<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>

Action 2.3.1 : <b>Organiser des ateliers de plaidoyers pour le réseautage et le travail en équipe auprès des acteurs régionaux (Etats-société civile Organisations internationales)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'ateliers et nature des partenariats engagés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports d'ateliers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
Action 2.3.2 : <b>Initier des programmes d'échanges pour la mise en œuvre des PAN de la Résolution 1325 pour les pays qui n'en ont pas et pour des évaluations concertées des PAN déjà existants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de sessions de plaidoyer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
Action 2.3.3 : <b>Harmoniser les législations en matière de prévention, de répression et de réparation des violences basées sur le genre dans la région</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'instruments juridiques harmonisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
Produit 2.4	<b>La prise en compte des besoins et intérêts spécifiques des femmes est effective dans les projets post-conflit (DDR, justice post-conflit, RSS, rapatriement, réhabilitation et réinsertion des victimes de conflits armés, reconstruction...) et les programmes de développement</b>						
Actions	Indicateurs	Sources de vérification	Responsables	Calendrier			
				2020	2021	2022	2023
Action 2.4.1 : <b>Renforcer les capacités des femmes en matière de processus de réforme du secteur de la sécurité ainsi que la réconciliation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'ateliers nationaux</li> <li>Nombre de personnes formées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
Action 2.4.2 : <b>Organiser des forums d'échange d'informations et de partage d'expériences sur les processus RSS, mettre en place et organiser une session de formation du Comité national de pilotage du PAN Gabon</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de forums organisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				

<b>Axe 3</b>	<b>Participation et représentation égalitaire des femmes dans les institutions de prise de décision et les mécanismes de consolidation de la paix aux niveaux national, sous-régional, régional et international</b>						
Effet 3	La participation et représentation égalitaire des femmes dans les institutions de prise de décision et les mécanismes de consolidation de la paix aux niveaux national, sous-régional, régional et international sont accrues						
Objectif 3 (3a et 3b)	3a) Promouvoir et appuyer la participation active et utile des femmes à tous les processus de paix ainsi que leur représentation égalitaire dans les instances décisionnaires officielles ou non et dans les mécanismes de consolidation de la paix aux niveaux national, sous-régional, régional et international 3b) Améliorer le travail en partenariat et en réseau avec les associations et organisations de défense des droits des femmes au niveau local, national, sous-régional et international et soutenir la nomination de femmes à des postes clefs des composantes militaires et civiles des forces de Défense et de maintien de l'ordre						
Produit 3.1	<b>La parité hommes-femmes dans les instances de prise de décisions ainsi que dans les structures de prévention des conflits au niveau national et régional est promue</b>						
Actions	Indicateurs	Sources de vérification	Responsables	Calendrier			
				2020	2021	2022	2023
Action 3.1.1 : <b>Mener des recherches comparatives sur la représentativité des femmes dans les instances de prise de décisions au plan national et dégager les leçons apprises et les bonnes pratiques afin de les partager sur le plan régional</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence des documents de recherche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Documents de recherches</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
Action 3.1.2 : <b>Organiser des ateliers nationaux biannuels sur les leçons apprises et les bonnes pratiques de la participation des femmes dans les instances de prise des décisions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'ateliers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports des ateliers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
Action 3.1.3. <b>Adoption collective par les États de mesures et politiques (constitutions, code électoraux, lois sur les partis, décentralisation) qui garantissent aux femmes une représentation d'au moins 30%</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de pays ayant adopté des textes spécifiant le taux minimum de représentation des femmes dans les instances de prise de décisions à tous les niveaux</li> <li>Document définissant les quotas de représentation des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cadre légal et réglementaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				

<b>dans les instances de prise de décisions</b>	femmes au niveau de la CEEAC						
<b>Action 3.1.4. Définir au niveau du Gabon, les processus et principes qui garantissent la participation égale des hommes et des femmes dans les sessions consacrées aux questions de paix et de sécurité (organisation des sessions, délibérations, rédaction des résolutions et communiqués)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence des principes qui garantissent la participation équitable des hommes et des femmes dans les sessions consacrées aux questions de paix et de sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résolutions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
<b>Action 3.1.5. Promouvoir la parité hommes-femmes dans les postes de décisions au niveau national</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>% des femmes dans les postes de décisions au niveau du gouvernement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
<b>Produit 3.2</b>	<b>Des politiques nationales sont adoptées en vue d'augmenter le recrutement des filles et accroître la participation des femmes dans les forces de défense et de sécurité nationales ainsi que dans les opérations de maintien de la paix</b>						
<b>Actions</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Responsables</b>	<b>Calendrier</b>			
				<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Action 3.2.1. Adopter des politiques nationales pour augmenter le recrutement des femmes et accroître la participation des femmes dans les forces de défense et de sécurité au Gabon et dans les opérations de maintien de la paix (formation, échanges, sensibilisation nationale...)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>% des femmes dans les forces de défense et de sécurité au Gabon</li> <li>% des femmes dans les opérations de maintien de la paix (formation, échanges, sensibilisation..)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports national sur la défense et la sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
<b>Action 3.2.2 : Initier des séminaires nationaux sur l'intégration du genre dans la réforme du secteur de la sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de séminaires nationaux</li> <li>Nombre de participants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports sur la Réforme du secteur de la sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
<b>Action 3.2.3 : Mener une étude sur l'indice de sécurité des femmes au niveau national</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence de l'étude sur l'indice de sécurité des femmes au niveau national</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Document d'étude</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				

Action 3.2.4 : <b>Elaborer un guide national de mise en œuvre de la résolution 1820</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence du guide national sur la mise en œuvre de la Résolution 1820</li> </ul>	Document du guide	Comité national de pilotage du PAN Gabon				
Produit 3.3	<b>Des structures fédératives de femmes sont créées en vue de renforcer la participation et la représentation des femmes au niveau national (Réseau National FPS, Réseau de Femmes Médiatrices)</b>						
Actions	Indicateurs	Sources de vérification	Responsables	Calendrier			
				2020	2021	2022	2023
Action 3.3.1. <b>Dynamiser les structures existantes, créer et opérationnaliser les structures fédératives de femmes de type Réseau National FPS, Réseau de Femmes Médiatrices, OpenGov pour Femmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de réunions des comités de pilotage des structures existantes dynamisées</li> <li>Existence des structures fédératives créées</li> </ul>	Rapports	Comité national de pilotage du PAN Gabon				
Action 3.3.2 : <b>Elaborer un Guide national sur l'intégration du genre dans les projets post-conflit</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence du Guide national sur l'intégration du genre dans les projets post-conflit</li> </ul>	Document du guide	Comité national de pilotage du PAN Gabon				
Action 3.3.3. <b>Mettre en place des mécanismes nationaux de prévention des conflits qui incluent la participation paritaire des hommes et des femmes dans certaines institutions (Ombudsmans, Médiateurs, commissions des droits humains, commissions électorales, structures traditionnelles d'arbitrage)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>% de femmes dans les institutions nationales de prévention des conflits</li> </ul>	Rapports nationaux sur la participation des femmes	Comité national de pilotage du PAN Gabon				
<b>Axe 4</b>	<b>Femmes, filles, gestion de l'environnement et changements climatiques</b>						
Effet 4	Les femmes et les filles sont associées à la prise de mesures d'urgence pour lutter contre les changements climatiques, les risques et catastrophes, la protection de l'environnement et leurs capacités de résilience sont renforcées						
Objectif 4	Promouvoir le concept genre et climat en impliquant les femmes et les filles et en renforçant leur résilience et capacité d'adaptation face aux aléas climatiques, risques et catastrophes naturelles et gestion de l'environnement						
Produit 4.1	<b>Des mesures relatives à la gestion de l'environnement, aux changements climatiques, risques et catastrophes naturelles ainsi que la prise en compte du genre dans l'action climatique sont incorporées dans les politiques publiques, les stratégies et la planification nationale</b>						

Actions	Indicateurs	Sources de vérification	Responsables	Calendrier			
				2020	2021	2022	2023
Action 4.1.1. <b>Adopter des politiques sectorielles au niveau national tenant compte du genre en matière de gestion de l'environnement et de changements climatiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>% des femmes et des filles associées aux activités de gestion de l'environnement</li> <li>% des femmes et des filles associées aux activités de changements climatiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports national sur la défense et la sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
Action 4.1.2. <b>Contribuer à l'actualisation du cadre légal en accélérant l'adoption d'une loi –cadre sur le changement climatique, la prévention de risques et catastrophes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence de texte de loi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Journal officiel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
Action 4.1.3. <b>Contribuer à la réalisation des études additionnelles nécessaires à la révision de la CDN du Gabon et s'assurer de sa cohérence et de la qualité des données</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence des études additionnelles à réaliser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
Produit 4.2	<b>La promotion du genre et de l'égalité des sexes est priorisée pour mobiliser les financements climatiques nécessaires à la mise en œuvre de la CDN du Gabon, l'implication active des femmes dans les réseaux et plateformes pourvoyeuses de solutions innovantes techniques et transformatives est effective</b>						
Actions	Indicateurs	Sources de vérification	Responsables	Calendrier			
				2020	2021	2022	2023
Action 4.2.1. <b>Contribuer à l'élaboration de la stratégie de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) en lien avec les bénéfices de l'adaptation en tenant compte de la sensibilité au genre dans le secteur de la foresterie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence de la stratégie de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports</li> <li>Document de stratégie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
Action 4.2.2. <b>Assurer la veille sur la finance climatique, accéder et mobiliser les</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence d'une stratégie de mobilisation des ressources</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports</li> <li>Compte-rendu de réunions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				

<b>financements publics climatiques internationaux</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Convention de financement</li> </ul>					
<b>Action 4.2.3. Impliquer le secteur financier gabonais et mobiliser ses ressources intérieures ainsi que les financements à partir de mécanismes innovants issus de solutions innovantes techniques et transformationnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence d'une stratégie de mobilisation des ressources</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports</li> <li>Compte-rendu de réunions</li> <li>Convention de financement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
<b>Action 4.2.4. Veiller à l'intégration des problématiques sur l'environnement, les changements climatiques, les risques et catastrophes et les FPS dans les processus nationaux de budgétisation afin que les priorités nationales du PAN de la R1325 soient prises en compte et reflétées dans les budgets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Loi des finances</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Journal officiel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
Produit 4.3	<b>L'éducation et la sensibilisation en matière d'adaptation aux changements climatiques, d'atténuation de leurs effets, de réduction de leur impact et des systèmes d'alerte rapide sont promues et soutenus</b>						
Actions	Indicateurs	Sources de vérification	Responsables	Calendrier			
				2020	2021	2022	2023
<b>Action 4.3.1. Elaborer les programmes d'éducation et de sensibilisation en matière d'adaptation aux changements climatiques, d'atténuation de leurs effets, de réduction de leur impact et des systèmes d'alerte rapide et les dispenser aux apprenants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de programmes élaborés et dispensés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Document de programmes de formations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				

Action 4.3.2. <b>Organiser des campagnes de sensibilisation des parties prenantes à toutes les échelles territoriales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de campagnes organisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports</li> <li>Presse/média</li> <li>Consultation en ligne de vidéos</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
Produit 4.4	<b>La résilience et les capacités d'adaptation des femmes et filles face aux aléas climatiques, risques et catastrophes naturelles, gestion de l'environnement est renforcée et les moyens de planification et de gestion efficaces pour y faire face mobilisés</b>						
Actions	Indicateurs	Sources de vérification	Responsables	Calendrier			
				2020	2021	2022	2023
Action 4.4.1. <b>Contribuer à la mise en œuvre des ODDs relevant du PAN 1325 (ODD1, ODD5, ODD8, ODD10, ODD13, ODD16, ODD17)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence du programme des nations unies sur les ODDs (2016-2030)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Document de programme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
Action 4.4.2. <b>Contribuer à l'élaboration de la stratégie de croissance verte à faible émission de carbone résiliente aux changements climatiques (2021-2050) en vue d'assurer une transformation économique et durable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence de la stratégie de croissance verte à faible émission de carbone résiliente aux changements climatiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Document de stratégie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
Action 4.4.3. <b>Identifier et formuler les projets verts et durables à faible émission carbone dans certains secteurs prioritaires (agriculture, eaux, sols, énergies, mines, écotourisme, biodiversité, foresterie, climat, catastrophes), mobiliser les ressources, les mettre en œuvre, les suivre, les évaluer et les rapporter</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence d'un portefeuille de projets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Documents de projets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
<b>Axe 5</b>	<b>Autonomisation et inclusion économique de la femme</b>						
Effet 5	L'autonomisation et l'inclusion économique de la femme sont promues et soutenues						
Objectif 5	Renforcer les efforts de sécurité économique des femmes, augmenter le potentiel de production et stimuler considérablement les possibilités de développement économique et social du pays et l'émancipation de la femme à travers son autonomisation et inclusion économique						

Produit 5.1		Le cadre juridico-fiscal associé à la pratique des activités économiques est amélioré pour lutter efficacement contre les inégalités entre les genres et toutes autres dispositions discriminatoires					
Actions	Indicateurs	Sources de vérification	Responsables	Calendrier			
				2020	2021	2022	2023
Action 5.1.1. Réaliser une étude diagnostique actualisée permettant de répertorier les inégalités entre les genres et toutes les autres dispositions discriminatoires ainsi que l'impact de la fiscalité sur l'entrepreneuriat féminin	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence d'une étude diagnostique actualisée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport d'études</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
Action 5.1.2. Actualiser le cadre législatif et réglementaire en faveur de l'autonomisation et de l'inclusion économique de la femme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence de différents textes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Journal officiel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
Produit 5.2		L'amélioration de la performance de l'indice de l'égalité de genre publié par la Banque Africaine de Développement (BAD) permet de hâter l'autonomisation et l'inclusion économique de la femme					
Actions	Indicateurs	Sources de vérification	Responsables	Calendrier			
				2020	2021	2022	2023
Action 5.2.1. Structurer la base informationnelle (égalité des opportunités économiques, égalité de développement humain durable, égalité de genre, égalité des droits et des institutions, production de richesses, représentativité des citoyennes dans les instances dirigeantes de la société) et collecter régulièrement des données pour documenter l'indice	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence de référentiel et base de collecte des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bases de données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
Action 5.2.2. Mettre en place un cadre prédictif d'amélioration de la programmation des activités en vue de meilleurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence d'un cadre prédictif améliorant la programmation des activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bases de données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				

scores au niveau d'autres indices tels que l'indice de développement humain différencié par provinces/régions du Gabon (IDG), l'indice de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI), l'indice de développement du genre (IDG) et l'indice de l'inégalité de genre (IIG) et collecter régulièrement les données								
Produit 5.3	<b>Amélioration de l'offre de formation professionnelle, l'accès à l'information, la formation en leadership, gestion financière, culture associative et entrepreneuriat féminin, vulgarisation des dispositifs d'autonomisation existants pour le renforcement des capacités de la femme et de la jeune fille</b>							
Actions	Indicateurs	Sources de vérification	Responsables	Calendrier				
				2020	2021	2022	2023	
Action 5.3.1. <b>Elaborer et dispenser des programmes de formation initiale ou continue en leadership, gestion financière, culture associative, l'entrepreneuriat féminin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de programmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Documents de programmes</li> <li>Rapports de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>					
Action 5.3.2. <b>Organiser des visites de dispositifs d'autonomisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence de dispositifs d'autonomisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Compte-rendu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>					
Action 5.3.3. <b>Concevoir et diffuser régulièrement une newsletter spécialisée dédié à la thématique FSP de la R1325 et autres résolutions connexes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence de newsletter</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Presse/média</li> <li>Consultation en ligne site WEB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>					
Produit 5.4	<b>Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles dans le respect de la législation nationale pour une autonomisation socioculturelle et économique pleinement assumée et une inclusion financière effective</b>							
Actions	Indicateurs	Sources de vérification	Responsables	Calendrier				
				2020	2021	2022	2023	

Action 5.4.1. Réaliser une étude diagnostique actualisée sur les droits multidimensionnels des femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence d'une étude diagnostique actualisée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport d'études</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
Action 5.4.2. Actualiser le cadre législatif et réglementaire en faveur de l'équité femmes-hommes par rapports aux droits multidimensionnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence de différents textes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Journal officiel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
<b>Axe 6</b>	<b>Coordination, promotion et mise en œuvre de la résolution 1325, mobilisation des ressources, partenariats durables, suivi-évaluation du plan d'action national</b>						
Effet 6	Mettre en place les organes et outils de pilotage du PAN, les mécanismes partage et de divulgation des informations						
Objectif 6	Assurer la coordination, la promotion de l'appropriation et la mise en œuvre de la résolution 1325, la mobilisation des ressources, l'établissement de partenariats stratégiques durables et le suivi-évaluation du plan d'action national et des programmes et projets associés						
Produit 6.1	<b>L'intégration des actions de la résolution 1325 et son PAN dans la législation nationale permet d'harmoniser les politiques et les programmes en rapport avec la protection des femmes avant, pendant et après les conflits</b>						
Actions	Indicateurs	Sources de vérification	Responsables	Calendrier			
				2020	2021	2022	2023
Action 6.6.1. Actualiser les politiques sectorielles en intégrant les objectifs de la R1325 et assurer le suivi administratif du processus	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de politiques sectorielles révisées</li> <li>Nombre de missions de suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Journal officiel</li> <li>Rapports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
Action 6.6.2. Formaliser l'existence de point focaux genre au sein de ministères sectoriels et les former à la R1325 et son plan d'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de structures gouvernementales disposant d'une cellule genre</li> <li>Nombre de sessions organisées</li> <li>Nombre de participants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
Produit 6.2	<b>Les Partenaires s'approprient le PAN comme document de référence pour leur planification, s'engagent à apporter leur assistance technique aux différentes actions de plaidoyers et de fundraising et à soutenir sa mise en œuvre</b>						
Actions	Indicateurs	Sources de vérification	Responsables	Calendrier			
				2020	2021	2022	2023
Action 6.2.1. Elaborer et mettre en œuvre un programme de dissémination du PAN/R1325	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence d'un programme de dissémination</li> <li>Nombre de produits distribués</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Documents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				

Action 6.2.2. <b>Préparer et organiser une journée de lancement de la mise en œuvre du PAN/R1325 ainsi que des journées portes ouvertes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de journées organisées</li> <li>▪ Nombre de participants</li> <li>▪ Nombre d'ateliers de consultation organisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
Action 6.2.3. <b>Organiser une campagne médiatique de lancement de la mise en œuvre du PAN de la R1325 ainsi qu'une table ronde des donateurs pour le financement du PAN</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de messages audio et visuels diffusés</li> <li>▪ Nombre d'émissions diffusées</li> <li>▪ Nombre de tables rondes ou réunions organisées</li> <li>▪ Nombre de participants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
<b>Produit 6.3</b>	<b>Des campagnes de communication, sensibilisation, information et éducation sur la résolution 1325 et son PAN sont menées à toutes les échelles et auprès de toutes les catégories des parties prenantes</b>						
<b>Actions</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Responsables</b>	<b>Calendrier</b>			
				<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Action 6.3.1. <b>Elaborer les outils de marketing et supports de communication sur la résolution 1325 et son PAN</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence des outils de marketing et supports de communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Documents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
Action 6.3.2. <b>Elaborer et exécuter des programmes de sensibilisation et d'éducation sur la résolution 1325 et son PAN</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence des programmes de sensibilisation et d'éducation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
Action 6.3.3. <b>Mobiliser les médias audio-visuels et les faire relayer les informations sur la R1325 à travers les réseaux de communicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de coupures de presse et de passage radio-télévisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports</li> <li>▪ Visuels</li> <li>▪ Vidéos en ligne</li> <li>▪ Presse/média</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
<b>Produit 6.4</b>	<b>Mise en place des partenariats durables et stratégiques entre le gouvernement du Gabon, les entités régionales, les agences des organisations internationales et la société civile à travers la mise en œuvre de la Résolution1325</b>						
<b>Actions</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Responsables</b>	<b>Calendrier</b>			
				<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Action 6.4.1. <b>Initier des partenariats Hommes-Femmes pour la sensibilisation à la</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de partenariats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				

<b>problématique Femmes, Paix et Sécurité</b>								
Action 6.4.2. <b>Introduire des modules de formation sur l'approche genre et développement dans les écoles et universités</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Degré d'intégration de l'approche genre et développement dans les écoles et universités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports sur les programmes de formation dans les écoles et universités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
Produit 6.5	<b>Des programmes de formations et de recherches de la thématique FPS sont développés et mis en œuvre afin de promouvoir le dialogue entre les politiques et les chercheurs pour une valorisation efficace des résultats de la recherche sur le thème FPS</b>							
Actions		Indicateurs	Sources de vérification	Responsables	Calendrier			
					2020	2021	2022	2023
Action 6.5.1. <b>Réaliser une étude diagnostic de la formation et la recherche sur le thème FPS</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence d'une étude diagnostic de la formation et la recherche sur le thème FPS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports d'études</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
Action 6.5.2. <b>Elaborer un programme de formation, un plan et un programme national de recherche sur le thème FPS</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence d'un programme de formation, d'un plan et programme national de recherche sur le thème FPS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
Action 6.5.3. <b>Mettre en place un cadre de concertation et de renforcement des partenariats entre la recherche et les autres parties prenantes</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence d'un cadre de concertation et de renforcement des partenariats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Compte-rendu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
Action 6.5.4. <b>Opérationnaliser des plates-formes d'échanges et de partage des informations entre politiques et les chercheurs</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence de plates-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports des résultats de la recherche partagés aux politiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
Produit 6.6	<b>La série d'indicateurs FPS du système des nations-unies est adaptée au contexte gabonais et les systèmes d'informations associés développés afin de permettre l'organisation de missions de suivi-évaluation et la production annuelle des rapports attendus par le secrétariat des nations unies</b>							
Actions		Indicateurs	Sources de vérification	Responsables	Calendrier			
					2020	2021	2022	2023
Action 6.6.1. <b>Mettre au point les indicateurs du PAN/R1325, les tester et rapporter les conclusions au secrétariat des nations unies</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence des 2500 indicateurs des nations unies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consultation en ligne sur le site WEB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				

Action 6.6.2. <b>Concevoir et opérationnaliser les différents systèmes d'informations du thème FPS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence des plans de développement informatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports</li> <li>Applications informatiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
Action 6.6.3. <b>Réaliser des missions de suivi-évaluation et assurer la production annuelle des rapports attendus par le secrétariat des nations unies</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence de plan de suivi-évaluation et de canevas de rapports attendus par le secrétariat des nations unies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité national de pilotage du PAN Gabon</li> </ul>				
Produit 6.7	<b>Une coordination FPS dotée de toutes les commodités techniques et fiduciaires est mise en place et chargée de l'identification, de la formulation, la mobilisation des ressources, la mise en œuvre, le suivi-évaluation et la coordination de toutes actions relatives au PAN</b>						
Actions	Indicateurs	Sources de vérification	Responsables	Calendrier			
				2020	2021	2022	2023
Action 6.7.1. <b>Se doter de locaux de la coordination nationaux</b>	Document d'accès à la propriété (locataire/bail ou propriétaire)	Contrat	Comité national de pilotage du PAN Gabon				
Action 6.7.2. <b>Acquérir des fournitures, matériels, équipements et véhicules</b>	Nombre de fournitures, matériels, équipements et véhicules	Bon de livraison	Comité national de pilotage du PAN Gabon				
Action 6.7.3. <b>Recruter par appel à candidature, le personnel de la coordination nationale (coordonnateur, homologues nationaux, comptable, passation des marchés, logisticiens)</b>	Effectif du personnel par type de fonction occupée	Contrats	Comité national de pilotage du PAN Gabon				
Action 6.7.4. <b>Elaborer et mettre en œuvre le manuel de procédures administratives, comptables et financières</b>	Existence d'un manuel de procédures administratives, comptables et financières	Manuel	Comité national de pilotage du PAN Gabon				
Action 6.7.5. <b>Elaborer et mettre en œuvre le manuel de suivi et évaluation</b>	Existence d'un manuel de suivi et évaluation	Manuel	Comité national de pilotage du PAN Gabon				
Action 6.7.6. <b>Elaborer et mettre en œuvre la stratégie de mobilisation des ressources</b>	Existence d'une stratégie de mobilisation des ressources	Stratégie Compte-rendu de réunions	Comité national de pilotage du PAN Gabon				

Action 6.7.7. <b>Elaborer et mettre en œuvre la stratégie de communication et les supports marketing associés</b>	Existence d'une stratégie de communication et des visuels COM & marketing associés	Stratégie Visuels COM & Marketing	Comité national de pilotage du PAN Gabon				
Action 6.7.8. <b>Acquérir un système de gestion de l'information financière et former les membres de la coordination nationale à son utilisation</b>	Application informatique opérationnelle	Logiciel TOM2PRO	Comité national de pilotage du PAN Gabon				
Action 6.7.9. <b>Assurer l'ingénierie de projets et le reporting de la mise en œuvre du PAN/R1325</b>	Nombre de projets rédigés et soumis aux demandes de financement Existence d'un mécanisme MRV	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports d'avancements</li> <li>▪ Rapports comités de pilotage de projets</li> <li>▪ Rapports de missions de supervisions des bailleurs</li> <li>▪ Compte-rendu de réunions</li> <li>▪ Projets élaborés et soumis au financement de bailleurs</li> <li>▪ Conventions de financements des projets signées</li> </ul>	Comité national de pilotage du PAN Gabon				

### 8.3 Budget prévisionnel

<b>Axe 1</b>	<b>Prévention, gestion, et transformation des conflits aux niveaux national et sous régional et lutte contre les violences basées sur le genre</b>					
Effet 1	La prévention, la gestion et la transformation des conflits au niveau national et sous régional et la lutte contre les violences basées sur le genre sont renforcées					
Produit 1.1	<b>Les femmes sont impliquées effectivement dans la prévention des conflits, la gestion des crises et les processus de paix au niveau local, national et régional</b>					
Produits/Actions	<b>BUDGET (F.CFA)</b>				<b>TOTAL (F.CFA)</b>	<b>TOTAL (\$USD) 1 \$ = 600 F.CFA</b>
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>		
Action 1.1.1 : <b>Organiser des plaidoyers auprès du Chef de l'Etat, des Ministres sectoriels en charge des questions de Genre, Affaires étrangères et Armées et Sécurité</b>	250 000	250 000	250 000	-	<b>750 000</b>	<b>1 250</b>
Action 1.1.2 : <b>Organiser des plaidoyers auprès de la CEEAC pour une approche inclusive des sessions de paix et sécurité</b>	250 000	250 000	250 000	-	<b>750 000</b>	<b>1 250</b>
Action 1.1.3 : <b>Organiser des sessions parallèles sur la thématique Femmes, Paix et Sécurité ou des sessions pré-sommet en rapport avec les Résolution 1325 et 1820</b>	3 500 000	3 500 000	3 500 000	-	<b>10 500 000</b>	<b>17 500</b>
Action 1.1.4 : <b>Initier des points focaux sur la Résolution 1325 dans les Ministères en charge des questions de Genre, des Affaires étrangères et de la Défense (en lien avec le MARAC et EMR)</b>	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	<b>4 000 000</b>	<b>6 667</b>
<b>SOUS-TOTAL PRODUIT 1.1</b>					<b>16 000 000</b>	<b>26 667</b>
Produit 1.2	<b>Les structures de prévention et de gestion des conflits travaillent en synergie pour impliquer les femmes dans la prévention et le règlement pacifique des conflits</b>					
Produits/Actions	<b>BUDGET (F.CFA)</b>				<b>TOTAL (F.CFA)</b>	<b>TOTAL (\$USD) 1 \$ = 600 F.CFA</b>
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>		
Action 1.2.1 : <b>Organiser des formations en genre pour les autorités et institutions (Ombudsman, médiateur, institutions traditionnelles)</b>	20 000 000	20 000 000	-	-	<b>40 000 000</b>	<b>66 667</b>
Action 1.2.2. <b>Former les militaires et les agents de police sur le droit humanitaire international et la lutte contre les VBGs</b>	40 000 000	40 000 000	-	-	<b>80 000 000</b>	<b>133 333</b>

Action 1.2.3. <b>Élaborer et mettre en œuvre des plans de désarmement et de lutte contre la prolifération des armes légères et de petits calibres</b>	15 000 000	15 000 000	-	-	<b>30 000 000</b>	<b>50 000</b>
Action 1.2.4. <b>Renforcer les capacités des structures de prise en charge psychosociale, médicale et juridique des victimes des VBG</b>	10 000 000	10 000 000	-	-	<b>20 000 000</b>	<b>33 333</b>
<b>SOUS-TOTAL PRODUIT 1.2</b>					<b>170 000 000</b>	<b>283 333</b>
<b>Produit 1.3</b>	<b>La coordination nationale en matière de protection et de lutte contre les VBGs est assurée</b>					
Produits/Actions	<b>BUDGET (F.CFA)</b>				<b>TOTAL (F.CFA)</b>	<b>TOTAL (\$USD)</b> 1 \$ = 600 F.CFA
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>		
Action 1.3.1. <b>Plaidoyer pour mettre fin à l'impunité des auteurs de violences sexuelles et pour l'application du protocole sur la prévention et la suppression des violences sexuelles</b>	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	<b>4 000 000</b>	<b>6 667</b>
Action 1.3.2. <b>Initier des accords en matière pénale et coopération policière en matière de la lutte contre les VBGs</b>	500 000	500 000	500 000	500 000	<b>2 000 000</b>	<b>3 333</b>
Action 1.3.3 : <b>Former les militaires et les agents de police sur le droit international humanitaire et la lutte contre les VBGs</b>	15 000 000	15 000 000	15 000 000	-	<b>45 000 000</b>	<b>75 000</b>
Action 1.3.4 : <b>Créer une structure nationale pilote pour la prise en charge psychosociale, médicale et juridique des victimes des VBG</b>	25 000 000	10 000 000	5 000 000	-	<b>40 000 000</b>	<b>66 667</b>
<b>SOUS-TOTAL PRODUIT 1.3</b>					<b>91 000 000</b>	<b>151 667</b>
<b>Produit 1.4</b>	<b>Les conditions pour la création d'un observatoire de lutte contre les VBGs et un centre de formation et de recherche FPS à vocation régionale au Gabon sont réunies</b>					
Produits/Actions	<b>BUDGET (F.CFA)</b>				<b>TOTAL (F.CFA)</b>	<b>TOTAL (\$USD)</b> 1 \$ = 600 F.CFA
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>		
Action 1.4.1. <b>Plaidoyer auprès du SNU et des PTFs en faveur de la création d'un observatoire VBGs et d'un centre d'excellence de formation et de recherche FPS à vocation régionale</b>	250 000	250 000	-	-	<b>500 000</b>	<b>833</b>
Action 1.4.2. <b>Initier des plaidoyers en vue de la mobilisation des ressources nécessaires à la création, au fonctionnement et à l'organisation des structures</b>	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	<b>10 000 000</b>	<b>16 667</b>
Action 1.4.3. <b>Créer, organiser et faire fonctionner les deux structures</b>	-	500 000 000	200 000 000	200 000 000	<b>900 000 000</b>	<b>1 500 000</b>

SOUS-TOTAL PRODUIT 1.4						<b>910 500 000</b>	<b>1 517 500</b>
<b>Axe 2</b>	<b>Protection et respect des droits humains de la femme et de la jeune fille et prise en compte des enjeux liés à l'égalité femme-homme dans les politiques et programmes de relèvement et redressement dans les situations de conflit et post-conflit</b>						
Effet 2	La protection et le respect des droits humains de la femme et de la jeune fille et la prise en compte des enjeux liés à l'égalité femme-homme dans les politiques et programmes de relèvement et redressement dans les situations de conflit et post-conflit sont accrus						
Produit 2.1	<b>Des systèmes, procédures et mécanismes sont mis en place pour faciliter l'implication des femmes dans les processus de paix et de médiation aux niveaux local, national et sous-régional</b>						
Produits/Actions		<b>BUDGET (F.CFA)</b>				<b>TOTAL (F.CFA)</b>	<b>TOTAL (\$USD)</b> 1 \$ = 600 F.CFA
		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>		
Action 2.1.1 : <b>Elaborer un Guide national sur l'intégration du genre dans les processus d'alerte précoce (MARAC et EMR) et de médiation</b>		2 500 000	2 500 000	-	-	<b>5 000 000</b>	<b>8 333</b>
Action 2.1.2 : <b>Former les acteurs et actrices impliqués dans la gestion des conflits, les décideurs et les autres responsables des institutions de gestion des conflits et de médiation sur l'intégration du genre dans les processus de paix</b>		10 000 000	10 000 000	-	-	<b>20 000 000</b>	<b>33 333</b>
Action 2.1.3 : <b>Recruter et former les femmes candidates pour les missions de paix et de sécurité organisées au niveau national et régional</b>		5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	<b>20 000 000</b>	<b>33 333</b>
SOUS-TOTAL PRODUIT 2.1						<b>45 000 000</b>	<b>75 000</b>
Produit 2.2	<b>Des projets conjoints sur l'intégration de la Résolution 1325 dans les programmes de lutte contre les menaces nationales et régionales à la paix sont réalisés (piraterie maritime, criminalité transfrontalière, armes légères de petits calibres)</b>						
Produits/Actions		<b>BUDGET (F.CFA)</b>				<b>TOTAL (F.CFA)</b>	<b>TOTAL (\$USD)</b> 1 \$ = 600 F.CFA
		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>		
Action 2.2.1 : <b>Elaborer des projets communs sur l'intégration de la Résolution 1325 dans la lutte contre Boko Haram et LRA</b>		-	3 000 000	3 000 000	3 000 000	<b>9 000 000</b>	<b>15 000 000</b>
Action 2.2.2 : <b>Mettre en œuvre des projets régionaux sur les méthodes de planification et de budgétisation selon le genre</b>		NA	NA	NA	NA	<b>NA</b>	<b>NA</b>
Action 2.2.3. <b>Initier des études et publier régulièrement des rapports avec des données désagrégées selon le genre dans tous les secteurs</b>		5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	<b>20 000 000</b>	<b>33 333</b>
SOUS-TOTAL PRODUIT 2.2						<b>29 000 000</b>	<b>48 333</b>
Produit 2.3	<b>Des politiques publiques basées sur la Résolution 1325 permettent d'harmoniser les lois et les programmes en rapport avec la protection des femmes avant, pendant ou après les conflits</b>						
Produits/Actions		<b>BUDGET (F.CFA)</b>				<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL (\$USD)</b>

	2020	2021	2022	2023	(F.CFA)	1 \$ = 600 F.CFA
Action 2.3.1 : <b>Organiser des ateliers de plaidoyers pour le réseautage et le travail en équipe auprès des acteurs régionaux (Etats-société civile Organisations internationales)</b>	15 000 000	15 000 000	15 000 000	-	45 000 000	75 000
Action 2.3.2 : <b>Initier des programmes d'échanges pour la mise en œuvre des PAN de la Résolution1325 pour les pays qui n'en ont pas et pour des évaluations concertées des PAN déjà existants</b>	-	-	-	25 000 000	25 000 000	41 667
Action 2.3.3 : <b>Harmoniser les législations en matière de prévention, de répression et de réparation des violences basées sur le genre dans la région</b>	-	-	-	5 000 000	5 000 000	8 333
<b>SOUS-TOTAL PRODUIT 2.3</b>					<b>75 000 000</b>	<b>125 000</b>
Produit 2.4	<b>La prise en compte des besoins et intérêts spécifiques des femmes est effective dans les projets post-conflit (DDR, justice post-conflit, RSS, rapatriement, réhabilitation et réinsertion des victimes de conflits armés, reconstruction...) et les programmes de développement</b>					
Produits/Actions	BUDGET (F.CFA)				TOTAL (F.CFA)	TOTAL (\$USD) 1 \$ = 600 F.CFA
	2020	2021	2022	2023		
Action 2.4.1 : <b>Mener une étude nationale sur les besoins sexospécifiques en matière de DDR, rapatriement et réinsertion socio-économique</b>	10 000 000	10 000 000	10 000 000	-	30 000 000	50 000
Action 2.4.2 : <b>Renforcer les capacités des femmes en matière de processus de réforme du secteur de la sécurité et désarmement, démobilisation et réinsertion, lutte contre les ALPC ainsi que la réconciliation</b>	15 000 000	15 000 000	15 000 000	-	45 000 000	75 000
Activité 2.4.3 : <b>Organiser des forums d'échange d'informations et de partage d'expériences sur les processus DDR et RSS .Mettre en place et organiser une session de formation du Comité national de pilotage du PAN Gabon</b>	7 500 000	7 500 000	7 500 000		22 500 000	37 500
<b>SOUS-TOTAL PRODUIT 2.4</b>					<b>97 500 000</b>	<b>162 500</b>
<b>Axe 3</b>	<b>Participation et représentation égalitaire des femmes dans les institutions de prise de décision et les mécanismes de consolidation de la paix aux niveaux national, sous-régional, régional et international</b>					
Effet 3	La participation et représentation égalitaire des femmes dans les institutions de prise de décision et les mécanismes de consolidation de la paix aux niveaux national, sous-régional, régional et international sont accrues					
Produit 3.1	<b>La parité hommes-femmes dans les instances de prise de décisions ainsi que dans les structures de prévention des conflits au niveau national et régional est promue</b>					
Produits/Actions	BUDGET (F.CFA)				TOTAL	TOTAL (\$USD)

	2020	2021	2022	2023	(F.CFA)	1 \$ = 600 F.CFA
Action 3.1.1 : Mener des recherches comparatives sur la représentativité des femmes dans les instances de prise de décisions au plan national et dégager les leçons apprises et les bonnes pratiques afin de les partager sur le plan régional	-	7 500 000	7 500 000	-	15 000 000	25 000
Action 3.1.2 : Organiser des ateliers nationaux biannuels sur les leçons apprises et les bonnes pratiques de la participation des femmes dans les instances de prise des décisions	-	7 500 000	7 500 000	-	15 000 000	25 000
Action 3.1.3. Adoption collective par les États de mesures et politiques (constitutions, code électoraux, lois sur les partis, décentralisation) qui garantissent aux femmes une représentation d'au moins 30% dans les instances de prise	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Action 3.1.4. Définir au niveau du Gabon, les processus et principes qui garantissent la participation égale des hommes et des femmes dans les sessions consacrées aux questions de paix et de sécurité (organisation des sessions, délibérations, rédaction des résolutions et communiqués)	-	2 500 000	2 500 000	-	5 000 000	8 333
Action 3.1.5. Promouvoir la parité hommes-femmes dans les postes de décisions au niveau national	-	250 000	250 000	250 000	750 000	1 250
SOUS-TOTAL PRODUIT 3.1					35 750 000	59 583
Produit 3.2	Des politiques nationales sont adoptées en vue d'augmenter le recrutement des filles et accroître la participation des femmes dans les forces de défense et de sécurité nationales ainsi que dans les opérations de maintien de la paix					
Produits/Actions	BUDGET (F.CFA)				TOTAL (F.CFA)	TOTAL (\$USD) 1 \$ = 600 F.CFA
	2020	2021	2022	2023		
Action 3.2.1. Adopter des politiques nationales pour augmenter le recrutement des femmes et des filles et accroître la participation des femmes dans les forces de défense et de sécurité au Gabon et dans les opérations de maintien de la paix (formation, échanges, sensibilisation nationale...)	-	10 000 000	10 000 000	5 000 000	25 000 000	41 667
Action 3.2.2 : Initier des séminaires nationaux sur l'intégration du genre dans la réforme du secteur de la sécurité	5 000 000	5 000 000	5 000 000	-	15 000 000	25 000

Action 3.2.3 : <b>Mener une étude sur l'indice de sécurité des femmes au niveau national</b>	-	-	7 500 000	7 500 000	<b>15 000 000</b>	<b>25 000</b>
Action 3.2.4 : <b>Elaborer un guide national de mise en œuvre de la résolution 1820</b>	2 500 000	2 500 000	2 500 000	-	<b>7 500 000</b>	<b>12 500</b>
SOUS-TOTAL PRODUIT 3.2					<b>62 500 000</b>	<b>104 167</b>
Produit 3.3	<b>Des structures fédératives de femmes sont créées en vue de renforcer la participation et la représentation des femmes au niveau national (Réseau National FPS, Réseau de Femmes Médiatrices, OpenGov deFemmes)</b>					
Produits/Actions	<b>BUDGET (F.CFA)</b>				<b>TOTAL (F.CFA)</b>	<b>TOTAL (\$USD)</b> 1 \$ = 600 F.CFA
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>		
Action 3.3.1. <b>Dynamiser les structures existantes, créer et opérationnaliser les structures fédératives de femmes de type Réseau National FPS, Réseau de Femmes Médiatrices, OpenGov pour Femmes</b>	-	250 000 000	250 000 000	250 000 000	<b>750 000 000</b>	<b>1 250 000</b>
Action 3.3.2 : <b>Elaborer un Guide national sur l'intégration du genre dans les projets post-conflit</b>	-	3 500 000	2 500 000	1 500 000	<b>7 500 000</b>	<b>12 500</b>
Action 3.3.3. <b>Mettre en place des mécanismes nationaux de prévention des conflits qui incluent la participation paritaire des hommes et des femmes dans certaines institutions (Médiateurs, commissions des droits humains, commissions électorales, structures traditionnelles d'arbitrage)</b>	-	1 500 000	1 000 000	1 000 000	<b>3 500 000</b>	<b>5 833</b>
SOUS-TOTAL PRODUIT 3.3					<b>761 000 000</b>	<b>1 268 333</b>
<b>Axe 4</b>	<b>Femmes, filles, gestion de l'environnement et changements climatiques</b>					
Effet 4	Les femmes et les filles sont associées à la prise de mesures d'urgence pour lutter contre les changements climatiques, les risques et catastrophes, la protection de l'environnement et leurs capacités de résilience sont renforcées					
Produit 4.1	<b>Des mesures relatives à la gestion de l'environnement, aux changements climatiques, risques et catastrophes naturelles ainsi que la prise en compte du genre dans l'action climatique sont incorporées dans les politiques publiques, les stratégies et la planification nationale)</b>					
Produits/Actions	<b>BUDGET (F.CFA)</b>				<b>TOTAL (F.CFA)</b>	<b>TOTAL (\$USD)</b> 1 \$ = 600 F.CFA
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>		
Action 4.1.1. <b>Adopter des politiques sectorielles au niveau national tenant compte du genre en matière de gestion de l'environnement et de changements climatiques</b>	NA	NA	NA	NA	<b>NA</b>	<b>NA</b>
Action 4.1.2. <b>Contribuer à l'actualisation du cadre légal en accélérant l'adoption d'une loi –cadre sur le</b>	1 500 000	1 500 000	-	-	<b>3 000 000</b>	<b>5 000</b>

<b>changement climatique, la prévention de risques et catastrophes</b>							
Action 4.1.3. Contribuer à la réalisation des études additionnelles nécessaires à la révision de la CDN du Gabon et s'assurer de sa cohérence et de la qualité des données		25 000 000	-	25 000 000	-	50 000 000	83 333
SOUS-TOTAL PRODUIT 4.1						53 000 000	88 333
Produit 4.2	<b>La promotion du genre et de l'égalité des sexes est priorisée pour mobiliser les financements climatiques nécessaires à la mise en œuvre de la CDN du Gabon, l'implication active des femmes dans les réseaux et plateformes pourvoyeuses de solutions innovantes techniques et transformatives est effective</b>						
Produits/Actions		<b>BUDGET (F.CFA)</b>				<b>TOTAL (F.CFA)</b>	<b>TOTAL (\$USD)</b> 1 \$ = 600 F.CFA
		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>		
Action 4.2.1. Contribuer à l'élaboration de la stratégie de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) en lien avec les bénéfices de l'adaptation en tenant compte de la sensibilité au genre dans le secteur de la foresterie		5 000 000	-	-	-	5 000 000	8 333
Action 4.2.2. Assurer la veille sur la finance climatique, accéder et mobiliser les financements publics climatiques internationaux		2 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000	4 000 000	6 667
Action 4.2.3. Impliquer le secteur financier gabonais et mobiliser ses ressources intérieures ainsi que les financements à partir de mécanismes innovants issus de solutions innovantes techniques et transformatives		5 000 000	2 500 000	5 000 000	2 500 000	15 000 000	25 000
Action 4.2.4. Veiller à l'intégration des problématiques sur l'environnement, les changements climatiques, les risques et catastrophes et les FPS dans les processus nationaux de budgétisation afin que les priorités nationales du PAN de la R1325 soient prises en compte et reflétées dans les budgets		300 000	300 000	300 000	300 000	1 200 000	2 000
SOUS-TOTAL PRODUIT 4.2						25 200 000	42 000
Produit 4.3	<b>L'éducation et la sensibilisation en matière d'adaptation aux changements climatiques, d'atténuation de leurs effets, de réduction de leur impact et des systèmes d'alerte rapide sont promues et soutenus</b>						
Produits/Actions		<b>BUDGET (F.CFA)</b>				<b>TOTAL (F.CFA)</b>	<b>TOTAL (\$USD)</b> 1 \$ = 600 F.CFA
		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>		
Action 4.3.1. Elaborer les programmes d'éducation et de sensibilisation en matière d'adaptation aux		-	5 000 000	5 000 000	5 000 000	15 000 000	25 000 000

<b>changements climatiques, d'atténuation de leurs effets, de réduction de leur impact et des systèmes d'alerte rapide et les dispenser aux apprenants</b>							
Action 4.3.2. Organiser des campagnes de sensibilisation des parties prenantes à toutes les échelles territoriales		-	18 000 000	18 000 000	18 000 000	<b>54 000 000</b>	<b>90 000</b>
SOUS-TOTAL PRODUIT 4.3						<b>69 000 000</b>	<b>115 000</b>
Produit 4.4	<b>La résilience et les capacités d'adaptation des femmes et filles face aux aléas climatiques, risques et catastrophes naturelles, gestion de l'environnement est renforcée et les moyens de planification et de gestion efficaces pour y faire face mobilisés</b>						
Produits/Actions		<b>BUDGET (F.CFA)</b>				<b>TOTAL (F.CFA)</b>	<b>TOTAL (\$USD)</b> 1 \$ = 600 F.CFA
		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>		
Action 4.4.1. Contribuer à la mise en œuvre et au suivi des ODDs relevant du PAN 1325 (ODD1, ODD5, ODD8, ODD10, ODD13, ODD16, ODD17)		NA	NA	NA	NA	NA	NA
Action 4.4.2. Contribuer à l'élaboration de la stratégie de croissance verte à faible émission de carbone résiliente aux changements climatiques (2021-2050) en vue d'assurer une transformation économique et durable		-	5 000 000	-	-	<b>5 000 000</b>	<b>8 333</b>
Action 4.4.3. Identifier et formuler les projets verts et durables à faible émission carbone dans certains secteurs prioritaires (agriculture, eaux, sols, énergies, mines, écotourisme, biodiversité, foresterie, climat, catastrophes), mobiliser les ressources, les mettre en œuvre, les suivre, les évaluer et les rapporter		7 500 000	7 500 000	2 500 000	2 500 000	<b>20 000 000</b>	<b>33 333</b>
SOUS-TOTAL PRODUIT 4.4						<b>25 000 000</b>	<b>41 667</b>
<b>Axe 5</b>	<b>Autonomisation et inclusion économique de la femme</b>						
Effet 5	L'autonomisation et l'inclusion économique de la femme sont promues et soutenues						
Produit 5.1	<b>Le cadre juridico-fiscal associé à la pratique des activités économiques est amélioré pour lutter efficacement contre les inégalités entre les genres et toutes autres dispositions discriminatoires</b>						
Produits/Actions		<b>BUDGET (F.CFA)</b>				<b>TOTAL (F.CFA)</b>	<b>TOTAL (\$USD)</b> 1 \$ = 600 F.CFA
		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>		
Action 5.1.1. Réaliser une étude diagnostique actualisée permettant de répertorier les inégalités entre les genres et toutes les autres dispositions		7 500 000	7 500 000	-	-	<b>15 000 000</b>	<b>25 000</b>

<b>discriminatoires ainsi que l'impact de la fiscalité sur l'entrepreneuriat féminin</b>							
<b>Action 5.1.2. Actualiser le cadre législatif et réglementaire en faveur de l'autonomisation et de l'inclusion économique de la femme</b>		3 500 000	3 500 000	-	-	7 000 000	11 667
<b>SOUS-TOTAL PRODUIT 5.1</b>						<b>22 000 000</b>	<b>36 667</b>
<b>Produit 5.2</b>	<b>L'amélioration de la performance de l'indice de l'égalité de genre publié par la Banque Africaine de Développement (BAD) permet de hâter l'autonomisation et l'inclusion économique de la femme</b>						
<b>Produits/Actions</b>		<b>BUDGET (F.CFA)</b>				<b>TOTAL (F.CFA)</b>	<b>TOTAL (\$USD)</b> 1 \$ = 600 F.CFA
		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>		
<b>Action 5.2.1. Structurer la base informationnelle (égalité des opportunités économiques, égalité de développement humain durable, égalité de genre, égalité des droits et des institutions, production de richesses, représentativité des citoyennes dans les instances dirigeantes de la société) et collecter régulièrement des données pour documenter l'indice</b>		3 500 000	3 500 000	1 500 000	1 500 000	10 000 000	16 667
<b>Action 5.2.2. Mettre en place un cadre prédictif d'amélioration de la programmation des activités en vue de meilleurs scores au niveau d'autres indices tels que l'indice de développement humain différencié par provinces/régions du Gabon (IDG), l'indice de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI), l'indice de développement du genre (IDG) et l'indice de l'inégalité de genre (IIG) et collecter régulièrement les données</b>		1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	5 000 000	8 333
<b>SOUS-TOTAL PRODUIT 5.2</b>						<b>15 000 000</b>	<b>25 000</b>
<b>Produit 5.3</b>	<b>L'amélioration de l'offre de formation professionnelle, l'accès à l'information, la formation en leadership, gestion financière, la culture associative et l'entrepreneuriat féminin, vulgarisation des dispositifs d'autonomisation existants pour le renforcement des capacités de la femme et de la jeune fille</b>						
<b>Produits/Actions</b>		<b>BUDGET (F.CFA)</b>				<b>TOTAL (F.CFA)</b>	<b>TOTAL (\$USD)</b> 1 \$ = 600 F.CFA
		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>		
<b>Action 5.3.1. Elaborer et dispenser des programmes de formation initiale ou continue en leadership, gestion financière, culture associative, l'entrepreneuriat féminin</b>		10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	40 000 000	66 667
<b>Action 5.3.2. Organiser des visites de dispositifs d'autonomisation</b>		-	4 500 000	4 500 000	-	9 000 000	15 000

Action 5.3.3. <b>Concevoir et diffuser régulièrement une newsletter spécialisée dédiée à la thématique FSP de la R1325 et autres résolutions connexes</b>	7 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	<b>12 000 000</b>	<b>20 000</b>
SOUS-TOTAL PRODUIT 5.3					<b>61 000 000</b>	<b>101 667</b>
Produit 5.4	<b>Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles dans le respect de la législation nationale permet d'assurer une autonomisation socioculturelle et économique pleinement assumée</b>					
Produits/Actions	<b>BUDGET (F.CFA)</b>				<b>TOTAL (F.CFA)</b>	<b>TOTAL (\$USD)</b> 1 \$ = 600 F.CFA
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>		
Action 5.4.1. <b>Réaliser une étude diagnostique actualisée sur les droits multidimensionnels des femmes</b>	7 500 000	7 500 000	-	-	<b>15 000 000</b>	<b>25 000</b>
Action 5.4.2. <b>Actualiser le cadre législatif et réglementaire en faveur de l'équité femmes-hommes par rapports aux droits multidimensionnels</b>	-	3 500 000	-	-	<b>3 500 000</b>	<b>5 833</b>
SOUS-TOTAL PRODUIT 5.4					<b>18 500 000</b>	<b>30 833</b>
<b>Axe 6</b>	<b>Coordination, promotion et mise en œuvre de la résolution 1325, mobilisation des ressources, partenariats durables, suivi-évaluation du plan d'action national</b>					
Effet 6	Mettre en place les organes et outils de pilotage du PAN, les mécanismes partage et de divulgation des informations					
Produit 6.1	<b>L'intégration des actions de la résolution 1325 et son PAN dans la législation nationale permet d'harmoniser les politiques et les programmes en rapport avec la protection des femmes avant, pendant et après les conflits</b>					
Produits/Actions	<b>BUDGET (F.CFA)</b>				<b>TOTAL (F.CFA)</b>	<b>TOTAL (\$USD)</b> 1 \$ = 600 F.CFA
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>		
Action 6.6.1. <b>Actualiser les politiques sectorielles en intégrant les objectifs de la R1325 et assurer le suivi administratif du processus</b>	3 500 000	3 500 000	-	-	<b>7 000 000</b>	<b>11 667</b>
Action 6.6.2. <b>Formaliser l'existence de point focaux genre au sein de ministères sectoriels et les former à la R1325 et son plan d'action</b>	5 000 000	5 000 000	-	-	<b>10 000 000</b>	<b>16 667</b>
SOUS-TOTAL PRODUIT 6.1					<b>17 000 000</b>	<b>28 333</b>
Produit 6.2	<b>Les Partenaires s'approprient le PAN comme document de référence pour leur planification, s'engagent à apporter leur assistance technique aux différentes actions de plaidoyers et de fundraising et à soutenir sa mise en œuvre</b>					
Produits/Actions	<b>BUDGET (F.CFA)</b>				<b>TOTAL (F.CFA)</b>	<b>TOTAL (\$USD)</b> 1 \$ = 600 F.CFA
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>		
Action 6.2.1. <b>Elaborer et mettre en œuvre un programme de dissémination du PAN/R1325</b>	15 000 000	-	-	-	<b>15 000 000</b>	<b>25 000</b>

Action 6.2.2. Préparer et organiser une journée de lancement de la mise en œuvre du PAN/R1325 ainsi que des journées portes ouvertes	7 000 000	-	-	-	7 000 000	11 667
Action 6.2.3. Organiser une campagne médiatique de lancement de la mise en œuvre du PAN de la R1325 ainsi qu'une table ronde des donateurs pour le financement du PAN	10 000 000	10 000 000	5 000 000	5 000 000	30 000 000	50 000
SOUS-TOTAL PRODUIT 6.2					52 000 000	86 667
Produit 6.3	<b>Des campagnes de communication, sensibilisation, information et éducation sur la résolution 1325 et son PAN sont menées à toutes les échelles et auprès de toutes les catégories des parties prenantes</b>					
Produits/Actions	<b>BUDGET (F.CFA)</b>				<b>TOTAL (F.CFA)</b>	<b>TOTAL (\$USD)</b> 1 \$ = 600 F.CFA
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>		
Action 6.3.1. Elaborer les outils de marketing et supports de communication sur la résolution 1325 et son PAN	7 500 000	-	-	-	7 500 000	12 500
Action 6.3.2. Elaborer et exécuter des programmes de sensibilisation et d'éducation sur la résolution 1325 et son PAN	15 000 000	-	5 000 000	-	20 000 000	33 333
Action 6.3.3. Mobiliser les médias audio-visuels et les faire relayer les informations sur la R1325 à travers les réseaux de communicateurs	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	8 000 000	13 333
SOUS-TOTAL PRODUIT 6.3					35 500 000	59167
Produit 6.4	<b>Mise en place des partenariats durables et stratégiques entre le gouvernement du Gabon, les entités régionales, les agences des organisations internationales et la société civile à travers la mise en œuvre de la Résolution1325</b>					
Produits/Actions	<b>BUDGET (F.CFA)</b>				<b>TOTAL (F.CFA)</b>	<b>TOTAL (\$USD)</b> 1 \$ = 600 F.CFA
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>		
Action 6.4.1. Initier des partenariats Hommes-Femmes pour la sensibilisation à la problématique Femmes, Paix et Sécurité	-	5 000 000	5 000 000	-	10 000 000	16 667
Action 6.4.2. Introduire des modules de formation sur l'approche genre et développement dans les écoles et universités	-	3 500 000	3 500 000	-	7 000 000	11 667
SOUS-TOTAL PRODUIT 6.4					17 000 000	28 333
Produit 6.5	<b>Des programmes de formations et de recherches de la thématique FPS sont développés et mis en œuvre afin de promouvoir le dialogue entre les politiques et les chercheurs pour une valorisation efficace des résultats de la recherche sur le thème FPS</b>					
Produits/Actions	<b>BUDGET (F.CFA)</b>				<b>TOTAL (F.CFA)</b>	<b>TOTAL (\$USD)</b> 1 \$ = 600 F.CFA
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>		

Action 6.5.1. Réaliser une étude diagnostic de la formation et la recherche sur le thème FPS		-	7 500 000	-	-	7 500 000	12 500
Action 6.5.2. Elaborer un programme de formation, un plan et un programme national de recherche sur le thème FPS		-	5 000 000	2 500 000	-	7 500 000	12 500
Action 6.5.3. Mettre en place un cadre de concertation et de renforcement des partenariats entre la recherche et les autres parties prenantes		1 500 000	1 000 000	500 000	-	3 000 000	5 000
Action 6.5.4. Opérationnaliser des plates-formes d'échanges et de partage des informations entre politiques et les chercheurs		-	5 000 000	5 000 000	5 000 000	15 000 000	25 000
SOUS-TOTAL PRODUIT 6.5						33 000 000	55 000
Produit 6.6	La série d'indicateurs FPS du système des nations-unies est adaptée au contexte gabonais et les systèmes d'informations associés développés afin de permettre l'organisation de missions de suivi-évaluation et la production annuelle des rapports attendus par le secrétariat des nations unies						
Produits/Actions		BUDGET (F.CFA)				TOTAL (F.CFA)	TOTAL (\$USD) 1 \$ = 600 F.CFA
		2020	2021	2022	2023		
Action 6.6.1. Mettre au point les indicateurs du PAN/R1325, les tester et rapporter les conclusions au secrétariat des nations unies		10 000 000	5 000 000	2 500 000	-	17 500 000	29 167
Action 6.6.2. Concevoir et opérationnaliser les différents systèmes d'informations du thème FPS		-	50 000 000	50 000 000	-	100 000 000	166 667
Action 6.6.3. Réaliser des missions de suivi-évaluation et assurer la production annuelle des rapports attendus par le secrétariat des nations unies		10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	40 000 000	66 667
SOUS-TOTAL PRODUIT 6.6						157 500 000	262 500
Produit 6.7	Une coordination FPS dotée de toutes les commodités techniques et fiduciaires est mise en place et chargée de l'identification, de la formulation, la mobilisation des ressources, la mise en œuvre, le suivi-évaluation et la coordination de toutes actions relatives au PAN						
Produits/Actions		BUDGET (F.CFA)				TOTAL (F.CFA)	TOTAL (\$USD) 1 \$ = 600 F.CFA
		2020	2021	2022	2023		
Action 6.7.1. Se doter de locaux de la coordination nationale		10 000 000	-	-	-	10 000 000	16 667
Action 6.7.2. Acquérir des fournitures, matériels, équipements et véhicules		20 000 000	-	-	-	10 000 000	16 667
Action 6.7.3. Recruter par appel à candidature, le personnel de la coordination nationale (coordonnateur, homologues nationaux, comptable, passation des marchés, logisticiens)		40 000 000	-	-	-	40 000 000	66 667

Action 6.7.4. <b>Elaborer et mettre en œuvre le manuel de procédures administratives, comptables et financières</b>	15 000 000	250 000	250 000	250 000	<b>15 750 000</b>	<b>26 250</b>
Action 6.7.5. <b>Elaborer et mettre en œuvre le manuel de suivi et évaluation</b>	15 000 000	250 000	250 000	250 000	<b>15 750 000</b>	<b>26 250</b>
Action 6.7.6. <b>Elaborer et mettre en œuvre la stratégie de mobilisation des ressources</b>	15 000 000	250 000	250 000	250 000	<b>15 750 000</b>	<b>26 250</b>
Action 6.7.7. <b>Elaborer et mettre en œuvre la stratégie de communication et les supports marketing associés</b>	15 000 000	250 000	250 000	250 000	<b>15 750 000</b>	<b>26 250</b>
Action 6.7.8. <b>Acquérir un système de gestion de l'information financière et former les membres de la coordination nationale à son utilisation</b>	-	8 500 000	-	-	<b>8 500 000</b>	<b>14 167</b>
Action 6.7.9. <b>Assurer l'ingénierie de projets et le reporting de la mise en œuvre du PAN/R1325</b>	3 500 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000	<b>8 500 000</b>	<b>14 167</b>
<b>SOUS-TOTAL PRODUIT 6.7</b>					<b>140 000 000</b>	<b>233 333</b>

## 8.4 Feuille de route et actions prioritaires pour l'année 2020

### Légende :

Parties prenantes responsables de la mise en œuvre
Présidence de la République Primature Ministères en charge: Promotion de la femme, Défense, Intérieur, Justice, Finances, Budget, Affaires Etrangères, Communication et éducation populaire, Relations avec les institutions constitutionnelles, Climat et environnement, Formation professionnelle, Agriculture, Culture, Eau et énergie, Education nationale, Enseignement supérieur, Travail. Assemblée Nationale et Senat Organes de gouvernance de l'Agenda FPS / S/RES 1325 OSCs des droits de l'homme, de la promotion des droits de la femme Conseil national de la jeunesse CNAMGs, CNSS Partenaires Techniques et Financiers Populations à travers les organisations communautaires

N°	AXES	ACTIONS	RESPONSABLES	BUDGET (F.CFA)	DELAIS
1	<b>(1) Consolider et diffuser le PAN</b>	• Enrichissement du PAN post-atelier de validation et transmission de la version consolidée au Bureau de réflexion 1325	Consultant	-	Mars 2020
2		• Mise en forme infographique du document et reproduction par une imprimerie	Ministère en charge de la promotion de la femme	3.000.000	Mars 2020
3		• Elaboration d'une note pour communication en Conseil Interministériel en vue l'adoption du PAN par le Gouvernement en Conseil des Ministres	Ministère en charge de la promotion de la femme	-	Mars 2020
4		• Organisation du lancement officiel du PAN par le gouvernement	Présidence de la République Gouvernement Institutions constitutionnelles Autres parties prenantes	15.000.000	Mai 2020
5		• Développement de synergies entre le PAN et les activités de promotion et de visibilité du Gabon à différentes échelles	Toutes les parties prenantes	-	Décembre 2020

6		<ul style="list-style-type: none"> <li>Partage de bonnes pratiques entre le Gabon et des pays partenaires et initiatives FPS</li> </ul>	Ministère en charge de la promotion de la femme	-	Décembre 2020
1	<p>(2) Prise en compte du genre et de la parité Femmes-Hommes et promotion de la budgétisation sensible au genre au sein des institutions</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation de plaidoyers auprès des responsables des institutions constitutionnelles (PR, PM, PAN, PS, PCND, etc.) en faveur de la transmission de directives issues de la 1325 aux ministères sectoriels concernés par la mise en œuvre du PAN de la S/RES 1325(2000) du Gabon</li> </ul>	Ministère en charge de la promotion de la femme	1.000.000	Avril 2020
2		<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation de plaidoyers auprès des responsables des institutions financières nationales pour faire adopter et appliquer la budgétisation sensible au genre pour une prise en compte effective des besoins des femmes par les différents secteurs prioritaires de l'Agenda FPS au Gabon</li> </ul>	Ministère en charge de la promotion de la femme	1.000.000	Juin 2020
3		<ul style="list-style-type: none"> <li>Création de cellules FPS au sein des départements ministériels sectoriels, désignation et formation des membres</li> </ul>	Ministère en charge de la promotion de la femme Autres parties prenantes	5.000.000	Juin 2020
4		<ul style="list-style-type: none"> <li>Revoir le cadre légal en vue de l'accélération de l'adoption de politiques FPS (genre, parité F/H, etc.) et les textes d'application associés</li> </ul>	Ministère en charge de la promotion de la femme	5.000.000	Décembre 2020
1		<p>(3) Informer, éduquer, communiquer, sensibiliser et mobiliser les différentes parties prenantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation de campagnes de communication et programmes de sensibilisation sur les engagements du gouvernement, les objectifs, le rôle des différents acteurs et les résultats attendus du PAN</li> </ul>	Ministère en charge de la promotion de la femme Autres parties prenantes	250.000.000
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration des ambitions du PAN aux activités de promotion et de visibilité du Gabon à l'international</li> </ul>		Ministère en charge de la promotion de la femme Autres parties prenantes	-	Décembre 2020
3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partage de bonnes pratiques 1325 entre le Gabon, ses partenaires, et certaines initiatives FPS à l'international et sur le continent</li> </ul>		Ministère en charge de la promotion de la femme Autres parties prenantes	-	Décembre 2020
1	<p>(4) Etablir un système de gouvernance</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise sur pied des instances stratégiques et opérationnelles pour le suivi de la mise en œuvre du PAN (Comité Interministériel, Comité de</li> </ul>	Ministère en charge de la promotion de la femme	5.000.000	Avril 2020

		pilotage, Unité de Gestion et Evaluation des Programmes et Projets, Secrétariat Exécutif)			
2		<ul style="list-style-type: none"> <li>Mandat d'une instance politique et stratégique pour assurer un haut portage politique de l'Agenda FPS</li> </ul>	Ministère en charge de la promotion de la femme	-	Juin 2020
1	<b>(5) Intégrer les objectifs du PAN dans la planification sectorielle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formaliser la prise en charge des projets issus du PAN et les appuyer dans la planification par des mesures prioritaires et leur mise en œuvre</li> </ul>	Ministère en charge de la promotion de la femme Ministères sectoriels	-	Juin 2020
2		<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaborer des outils d'aide à la prise de décision pour aider les départements sectoriels à évaluer la contribution de différentes mesures à l'atteinte des objectifs du PAN</li> </ul>	Ministère en charge de la promotion de la femme Ministères sectoriels	-	Juin 2020
3		<ul style="list-style-type: none"> <li>Aligner les actions du PAN avec d'autres objectifs sectoriels et socio-économiques nationaux</li> </ul>	Ministère en charge de la promotion de la femme Ministères sectoriels	-	Juin 2020
1		<b>(6) Décliner les objectifs du PAN au niveau des services centraux et déconcentrés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valorisation des outils d'aide à la prise de décision existants</li> </ul>	Ministère en charge de la promotion de la femme	-
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Implication des autorités territoriales et municipales dans la détermination des défis de la mise en œuvre du PAN à leur échelle (provinciale, départementale, cantonale)</li> </ul>		Ministère en charge de la promotion de la femme Autorités à l'échelle infranationale	-	Septembre 2020
1	<b>(7) Renforcer les capacités des parties prenantes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation d'un atelier de planification du plan de travail annuel 2020 (Agenda FPS, PAN 1325, Programmes thématique, Projets)</li> </ul>	Ministère en charge de la promotion de la femme Autres parties prenantes	5.000.000	Mai 2020
2		<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation d'un atelier de formation à l'identification et formulation de projets et l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources</li> </ul>	Ministère en charge de la promotion de la femme Autres parties prenantes	15.000.000	Juin 2020
3		<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser un atelier de formation à l'élaboration des indicateurs du système de suivi et évaluation de l'Agenda FPS</li> </ul>	Ministère en charge de la promotion de la femme Autres parties prenantes	7.500.000	Juillet 2020
4		<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser un atelier de formation des formateurs en en leadership et entrepreneuriat féminin</li> </ul>	Ministère en charge de la promotion de la femme	10.000.000	Août 2020

			Autres parties prenantes			
5		<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser des ateliers de formation d'au moins 5000 femmes à la prévention et la gestion des conflits sociaux et politiques</li> </ul>	Ministère en charge de la promotion de la femme	100.000.000	Novembre 2020	
			Autres parties prenantes			
6		<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaboration des projets de l'Agenda FPS, des projets d'accords à nouer avec des partenaires à toutes les échelles et validation lors d'un atelier</li> </ul>	Ministère en charge de la promotion de la femme	15.000.000	Juin 2020	
			Autres parties prenantes			
7		<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser un atelier sur l'Agenda FPS, les investissements FPS à consentir et le développement durable</li> </ul>	Ministère en charge de la promotion de la femme	5.000.000	Juillet 2020	
			Autres parties prenantes			
1	<b>(8) Mobilisation des ressources humaines et financières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à disposition des termes de références des différents postes à pourvoir au sein des instances du système de gouvernance de l'Agenda FPS</li> </ul>	Ministère en charge de la promotion de la femme	-	Avril 2020	
2		<ul style="list-style-type: none"> <li>Lancement des appels à candidatures pour le recrutement et la mobilisation des personnels de la mise en œuvre de l'Agenda FPS</li> </ul>	Ministère en charge de la promotion de la femme	-	Mai 2020	
			Autres parties prenantes			
3		<ul style="list-style-type: none"> <li>Revue du cadre fiscal afin de créer des incitatifs économiques visant à influencer les décisions d'investissement des acteurs privés et dénicher de nouvelles niches de financement grâce à une fiscalité incitative au service de l'Agenda FPS</li> </ul>	Ministère en charge de la promotion de la femme	-	Juin 2020	
			Autres parties prenantes			
4		<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement d'une stratégie d'engagement avec les bailleurs de fonds afin d'aligner au mieux leurs interventions avec les objectifs du PAN</li> </ul>	Ministère en charge de la promotion de la femme	-	Juillet 2020	
			Autres parties prenantes			
5		<ul style="list-style-type: none"> <li>Production et mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources ainsi que le Plan d'Investissement de l'Agenda FPS associé</li> </ul>	Ministère en charge de la promotion de la femme	15.000.000	Septembre 2020	
			Autres parties prenantes			
6		<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribution à l'élaboration de la feuille de route du secteur financier gabonais et son alignement à l'Agenda FPS des actions sectorielles</li> </ul>	Ministère en charge de la promotion de la femme	2.000.000	Septembre 2020	
			Autres parties prenantes			

7		<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un fonds spécialisé visant à garantir la durabilité des activités</li> </ul>	Ministère en charge de la promotion de la femme Autres parties prenantes	7.500.000	Septembre 2020
8		<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation d'une table ronde des donateurs pour le financement des programmes et projets du PAN</li> </ul>	Ministère en charge de la promotion de la femme Autres parties prenantes	3.000.000	Juillet 2020
1	<b>(9)</b> <b>Opérationnalisation de procédures et de mécanismes de facilitation d'accès à l'information aux femmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaboration d'une stratégie de production des données et divulgation des informations fiables et de qualité et d'établissement des rapports à valider au cours d'un atelier</li> </ul>	Ministère en charge de la promotion de la femme	7.500.000	Septembre 2020
2		<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaboration du système de suivi et évaluation du PAN S/RES 1325 (2000), validation au cours d'un atelier et formation des utilisateurs</li> </ul>	Ministère en charge de la promotion de la femme	10.000.000	Septembre 2020
3		<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaboration et diffusion régulière d'une Newsletter dédiée à l'Agenda FPS</li> </ul>	Ministère en charge de la promotion de la femme	7.500.000	Décembre 2020
4		<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'un cadre de concertation et d'échanges multi-acteurs</li> </ul>	Ministère en charge de la promotion de la femme	3.000.000	Juillet 2020
5		<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaboration d'un site WEB, opérationnalisation du portail et système de suivi en ligne de la mise en œuvre des activités du PAN et formation des utilisateurs</li> </ul>	Ministère en charge de la promotion de la femme	15.000.000	Décembre 2020
6		<ul style="list-style-type: none"> <li>Valorisation du cadre continental de résultats (CRF) du CPS de l'UA de mai 2018 pour le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda FPS</li> </ul>	Ministère en charge de la promotion de la femme	-	Octobre 2020
1	<b>(10)</b> <b>Création d'un centre de formation et de recherches intégrant un observatoire à vocation sous régionale sur le genre, les VBGs, la paix, la sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'une étude diagnostic de l'état des lieux des observatoires existants sous la tutelle du ministère en charge de la promotion de la femme</li> </ul>	Ministère en charge de la promotion de la femme	2.500.000	Juillet 2020
2		<ul style="list-style-type: none"> <li>Plaidoyer auprès des instances continentales et sous-régionales (UA, CEEAC) avec l'appui du Coordonnateur du PNUD Gabon et du Système des Nations Unies Gabon pour que le Gabon abrite ces deux structures</li> </ul>	Ministère en charge de la promotion de la femme	1.000.000	Novembre 2020

3	<b>(11) Intégrer le genre dans les politiques de changements climatiques et de gestion de l'environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation de plaidoyers pour une prise en compte du genre dans les politiques, les projets en cours d'exécution ou de projets futurs</li> </ul>	Ministère en charge de la promotion de la femme  Partenaires techniques financiers	1.000.000	Juillet 2020	
4		<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation de plaidoyers pour une implication des associations féminines compétentes dans la mise en œuvre de certains pans de projets futurs</li> </ul>	Ministère en charge de la promotion de la femme  Partenaires techniques financiers	1.000.000	Juillet 2020	
5		<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation de plaidoyers pour la promotion du genre et l'égalité des sexes dans la mobilisation des financements climatiques nécessaires à la mise en œuvre des projets et pour l'implication active des femmes dans les réseaux et plateformes pourvoyeuses de solutions innovantes techniques et transformationnelles</li> </ul>	Ministère en charge de la promotion de la femme  Partenaires techniques financiers	1.000.000	Juillet 2020	
6		<ul style="list-style-type: none"> <li>Formulation de projets verts et durables à faible émission carbone dans certains secteurs prioritaires (agriculture, eaux, sols, énergies, mines, écotourisme, biodiversité, foresterie, climat, catastrophes) et mise en œuvre d'actions de mobilisation de ressources</li> </ul>	Ministère en charge de la promotion de la femme  Autres parties prenantes  Partenaires techniques financiers	5.000.000	Novembre 2020	
7		<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'une étude diagnostic préalable visant l'amélioration du cadre juridico-fiscal associé à la pratique des activités économiques en vue de lutter efficacement contre les inégalités entre les genres et toutes autres dispositions discriminatoires</li> </ul>	Ministère en charge de la promotion de la femme  Autres parties prenantes	2.500.000	Septembre 2020	
			<b>TOTAL (F.CFA) :</b>	<b>527.000.000</b>		



